

RAPPORT D'ACTIVITÉ  
**2015**



Syndicat Intercommunal d'Aménagement, de Réseaux et de Cours d'Eau

“ De nombreuses opérations d’investissement nécessaires à la conservation de notre patrimoine ont été réalisées tant en travaux d’assainissement que d’eau potable et d’aménagement des rives des rivières.





## /// EDITO DU PRÉSIDENT ///

A la lecture de ce rapport d'activité de l'année 2015, le lecteur pourra constater que notre syndicat poursuit son action résolue pour la construction d'un service public de l'eau de proximité pour toutes les communes et leurs groupements. Il s'agit d'une mission d'intérêt général portée avec énergie par tous les élus des communes du SIARCE qui se mobilisent au quotidien pour que

nos cours d'eau soient de meilleure qualité, que le service de l'eau potable soit sécurisé et que les installations de traitement d'eaux usées soient le plus efficaces possibles pour ne pas polluer les milieux naturels.

Ce challenge est tenu dans un contexte économique difficile tant pour les acteurs privés que pour nos collectivités, à l'heure de la diminution tendancielle des financements de la politique de l'eau et par voie de conséquence d'une rigoureuse maîtrise des dépenses de fonctionnement pour ne pas augmenter les taxes et redevances.

Grâce à cette détermination sans faille et un engagement constant, le SIARCE a respecté ces objectifs de performance ! De nombreuses opérations d'investissement nécessaires à la conservation de notre patrimoine ont été réalisées tant en travaux d'assainissement que d'eau potable et d'aménagement des rives des rivières.

L'année 2015 aura par ailleurs été marquée en particulier par les lois de réforme territoriale favorisant le regroupement de syndicats de même nature au sein d'un territoire délimité par les bassins versants de ces cours d'eau. Pour ce qui nous concerne, le périmètre des vallées de l'Essonne, de la Juine et de l'École.

Le projet de schéma départemental de coopération intercommunale proposé par l'Etat a été adopté à l'unanimité par le comité syndical, montrant ici une volonté commune de nous regrouper pour favoriser les économies d'échelle et améliorer la lisibilité des politiques publiques de l'eau.

Ce rapport se veut clair et didactique et les services du syndicat sont à votre écoute pour toutes questions.

Bonne lecture !

Le Président  
Xavier DUGOIN



## 4. Chantiers citoyens

Page 70

## 5. Direction de l'information géographique et des moyens techniques

Page 78

## 6. Direction des Finances

Page 84

/// SOMMAIRE ///

1.

Le Siarce,  
présentation

Page 6

2.

Direction Réseaux  
et assainissement

Page 16

3.

Direction des Rivières  
et du milieu naturel

Page 48

7.

Direction  
des Ressources  
Humaines

Page 98

8.

Secrétariat  
général

Page 104

9.

Direction Juridique,  
Marchés Publics,  
Assurances

Page 108





1.

# Le Siarce, présentation

08 / Territoire et Gouvernance

13 / Missions et Compétences

14 / Organisation opérationnelle

# Territoire et Gouvernance

Le SIARCE (syndicat intercommunal d'aménagement, de réseaux et de cours d'eau) est un syndicat mixte fermé à la carte, soumis aux dispositions des articles L.5711-1 et suivants du code général des collectivités territoriales.

Il est composé de 44 collectivités sur 3 départements :  
l'Essonne, le Loiret et la Seine-et-Marne

AUVERNAUX  
BALLANCOURT-SUR-ESSONNE  
BAULNE  
BOIGNEVILLE  
BOISSY-LE-CUTTE  
BOULANCOURT  
BOUTIGNY-SUR-ESSONNE  
BUNO-BONNEVAUX  
BUTHIERS  
CERNY  
CHAMPCUEIL  
CHEVANNES  
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
EVRY CENTRE ESSONNE (pour Lisses  
et Villabé)  
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU  
MALESHERBOIS (pour Malesherbes)  
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
SEINE ESSONNE (pour Corbeil-Essonnes,  
Etiolles, Le Coudray-Montceau, Saint-  
Germain-Lès-Corbeil, Soisy-sur-Seine)  
CORBEIL-ESSONNES  
COURDIMANCHE SUR ESSONNE  
D'HUISSON-LONGUEVILLE

ECHARCON  
FONTENAY-LE-VICOMTE  
GIRONVILLE-SUR-ESSONNE  
GUIGNEVILLE-SUR-ESSONNE  
ITTEVILLE  
LA FERTE-ALAIS  
MAISSE  
MENNECY  
MILLY-LA-FORET  
MOIGNY-SUR-ECOLE  
NAINVILLE-LES-ROCHES  
NANTEAU-SUR-ESSONNE  
ORMOY  
ORVEAU  
PRUNAY-SUR-ESSONNE  
SAINT-GERMAIN-LÈS-CORBEIL  
SAINT-FARGEAU-PONTHIERRY  
SAN DE SENART EN ESSONNE  
(pour Saint-Pierre-du-Perray,  
Saintry-sur-Seine)  
VAYRES-SUR-ESSONNE  
TIGERY  
VERT-LE-GRAND  
VERT-LE-PETIT

44  
collectivités

03  
départements

Il est administré par un comité constitué de 88 délégués titulaires. Chaque collectivité élit 2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants.

Le Comité élit parmi ses membres un Bureau constitué du Président et de ses vice-présidents.



**88** délégués  
titulaires

Président	<b>Xavier DUGOIN</b>	<i>Mennecy</i>
1 <sup>er</sup> Vice-président	<b>Jean-François BAYLE</b>	<i>Corbeil-Essonnes</i>
2 <sup>e</sup> Vice-président	<b>Jacques GOMBAULT</b>	<i>Ormoy</i>
3 <sup>e</sup> Vice-président	<b>Pierre SEMUR</b>	<i>Ballancourt-sur-Essonne</i>
4 <sup>e</sup> Vice-président	<b>Pascal SIMONNOT</b>	<i>Moigny-sur-Ecole</i>
5 <sup>e</sup> Vice-président	<b>Jean-Pierre BOUCHET</b>	<i>Communaute de Communes du Malesherbois</i>
6 <sup>e</sup> Vice-président	<b>Jacques BERNARD</b>	<i>Baulne</i>
7 <sup>e</sup> Vice-président	<b>Laurence BUDELOT</b>	<i>Vert-le-Petit</i>
8 <sup>e</sup> Vice-président	<b>Catherine ALIQUOT-VIALAT</b>	<i>San de Sénart en Essonne</i>
9 <sup>e</sup> Vice-président	<b>Raymond FLEUREAU</b>	<i>Maise</i>
10 <sup>e</sup> Vice-président	<b>Christine PINAUD-GROS</b>	<i>Le Coudray-Montceaux</i>
11 <sup>e</sup> Vice-président	<b>Michel SOULOUMIAC</b>	<i>Communauté d'agglomération Evry Centre Essonne</i>
12 <sup>e</sup> Vice-président	<b>Ange BALZANO</b>	<i>Communauté d'agglomération Evry Centre Essonne</i>
13 <sup>e</sup> Vice-président	<b>Karl DIRAT</b>	<i>Communauté d'agglomération Evry Centre Essonne</i>
14 <sup>e</sup> Vice-président	<b>Philippe ATRIVE</b>	<i>La Ferté-Alais</i>
15 <sup>e</sup> Vice-président	<b>Marie-France PIGEON</b>	<i>Vert-le-Grand</i>



## COMMISSION Assainissement et réseaux

<b>Président :</b>	
Jacques GOMBAULT	Ormay
Philippe AMBIAUD	Vayres-sur-Essonne
Daniel DENIBAS	Boutigny-sur-Essonne
Pascal VALENTIN	Itteville
Jacques DEMEURE	St-Germain-lès-Corbeil
Jean-Luc GOUARIN	Fontenay-le-Vicomte
Ange BALZANO	Villabé
Pierre ALDEGUER	Champcueil
Georges PUGIN	St-Pierre-du-Perray
Alain JOYEZ	Gironville-sur-Essonne
Jacques JOFFROY	Chevannes
Georges VALLET	Chevannes
Philippe DAMIOT	Orveau
Gilles LE PAGE	Guigneville
Karl DIRAT	Villabe
Bernard MEUNIER	Boutigny-sur-Essonne
Jean-Louis MOUCHET	Cerny
Hervé GAURAT	Malesherbes
Edith MAURIN	Lisses
Samuel HERBLOT	Buno-Bonnevaux
Jean-François BAYLE	Corbeil-Essonnes
Michel SOULOUMIAC	Lisses
Joël VALETTE	Champcueil
Jocelyne BOITON	Vayres-sur-Essonne



## COMMISSION Rivières et affluents

<b>Président :</b>	
Jacques BERNARD	Baulne
Jean-François BAYLE	Corbeil-Essonnes
Jocelyne BOITON	Vayres-sur-Essonne
Laurence BUDELOT	Vert-le-Petit
Corinne CUVELIER	Buthiers
Helen HENDERSON	Nanteau-sur-Essonne
Marie-Françoise MILLELIRI	Nanteau-sur-Essonne
Marie-France PIGEON	Vert-le-Grand
Jean-Louis BLETEL	Fontenay-le-Vicomte
Jean-Pierre BOUCHET	Malesherbes
Christian DEGONHIER	Guigneville
Angelo DE FAVERI	Boulangcourt
Karl DIRAT	Villabé
Raymond FLEUREAU	Maisse
Yannick FOUCHER	Moigny-sur-Ecole
Gérard FOURMY	Gironville-sur-Essonne
Hervé GAURAT	Malesherbes
Samuel HERBLOT	Buno-Bonnevaux
Alain JOYEZ	Gironville-sur-Essonne
Guy LANGEVIN	Chevannes
Patrick MAILLARD	Vayres-sur-Essonne
Bernard MEUNIER	Boutigny-sur-Essonne
Jean-Louis MOUCHET	Cerny
Daniel PERRET	Mennecy
Pascal SIMONNOT	Moigny-sur-Ecole
Michel TERRIER	Ballancourt-sur-Essonne
Pascal VALENTIN	Itteville
Michel VANIER	Ormay



## COMMISSION Berges de Seine

<b>Présidente :</b> <b>Christine PINAUD-GROS</b>	<i>Le Coudray-Montceaux</i>
<b>Catherine ALIQUOT-VIALAT</b>	<i>St-Pierre-du-Perray</i>
<b>Jean-François BAYLE</b>	<i>Corbeil-Essonnes</i>
<b>Elisabeth BEAUGRAND</b>	<i>St-Fargeau-Ponthierry</i>
<b>Michel BERNARD</b>	<i>Le Coudray-Montceaux</i>
<b>Martine CARTAU-OURY</b>	<i>Saintry-Sur-Seine</i>
<b>Edward CENDLAK</b>	<i>Etiolles</i>
<b>Serge DASSAULT</b>	<i>Corbeil-Essonnes</i>
<b>Michel DOUMAX</b>	<i>Saintry-sur-Seine</i>
<b>Bernard MEDER</b>	<i>Soisy-sur-Seine</i>
<b>Yann PETEL</b>	<i>St-Germain-lès-Corbeil</i>
<b>Georges PUGIN</b>	<i>St-Pierre-du-Perray</i>
<b>Jean-Baptiste ROUSSEAU</b>	<i>Soisy-sur-Seine</i>
<b>Patrick ANNE</b>	<i>St Fargeau Ponthierry</i>



## COMMISSION Finances

<b>Président :</b> <b>Pierre SEMUR</b>	<i>Ballancourt-sur-Essonne</i>
<b>Jean-Pierre BOUCHET</b>	<i>Malesherbes</i>
<b>Claude DUVAL</b>	<i>Courdimanche-sur-Essonne</i>
<b>Jacques BERNARD</b>	<i>Baulne</i>
<b>Béatrice FRANKE</b>	<i>Vayres-sur-Essonne</i>
<b>Gérard HEBERT</b>	<i>Vert-le-Grand</i>
<b>Patricia BERGDOLT</b>	<i>Boutigny-sur-Essonne</i>
<b>Daniel PERRET</b>	<i>Mennecy</i>

## COMITÉS Technique paritaire / d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail

### Collège des représentants de la collectivité

<b>Président :</b> <b>Laurence BUDELOT</b>	<i>8<sup>ème</sup> Vice-président</i>
<b>Jean François BAYLE</b>	<i>1<sup>er</sup> Vice-président</i>
<b>Jacques GOMBAULT</b>	<i>2<sup>ème</sup> Vice-président</i>
<b>Pierre SEMUR</b>	<i>3<sup>ème</sup> Vice-président</i>
<b>Catherine ALIQUOT-VIALAT</b>	<i>9<sup>ème</sup> Vice-président</i>
<b>Raymond FLEUREAU</b>	<i>10<sup>ème</sup> Vice-président</i>

### Collège des représentants du personnel

<b>Marie PERROT</b>	<i>Rédacteur principal de 2<sup>ème</sup> classe</i>
<b>Bruno PILLIAS</b>	<i>Ingénieur</i>
<b>Assina KOUCHIT</b>	<i>Adjoint administratif de 2<sup>ème</sup> classe</i>
<b>Arnaud FLORENS</b>	<i>Technicien principal de 2<sup>ème</sup> classe</i>
<b>Elodie AMIS</b>	<i>Ingénieur</i>

Restauration  
hydromorphologique  
du ru de Montmirault



# Missions et Compétences

Le SIARCE définit et met en œuvre des politiques relatives :

- à la gestion durable et intégrée de l'eau sur les bassins versants territorialement concernés,
- à l'assainissement et l'eau potable,
- aux réseaux secs (électricité, gaz, éclairage public et télécommunications).

Il exerce, pour le compte des collectivités adhérentes, une ou plusieurs compétences optionnelles définies ci-après.



## • Compétence relative au cours d'eau non domaniaux

- La gestion, la préservation et la valorisation des zones naturelles humides,
- La prévention des inondations,
- L'aménagement et la valorisation nécessaires à l'accessibilité et à l'ouverture au public,
- La création, la réhabilitation et l'entretien d'ouvrages de franchissement (hors ouvrages routiers) ainsi que du patrimoine vernaculaire (lavoirs, moulins, etc.).

## • Compétence relative aux Berges de Seine

- L'aménagement et l'entretien des berges,
- La valorisation par tous aménagements nécessaires à l'accessibilité et à l'ouverture au public de ses berges, dans la limite des servitudes publiques mises en place par l'Etat.

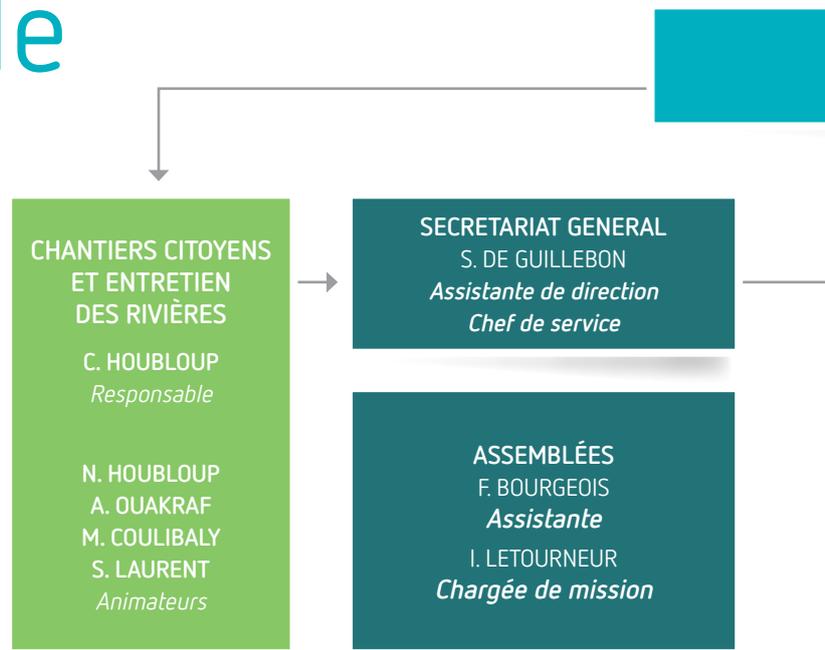
## • Compétence assainissement collectif ou non collectif des eaux usées

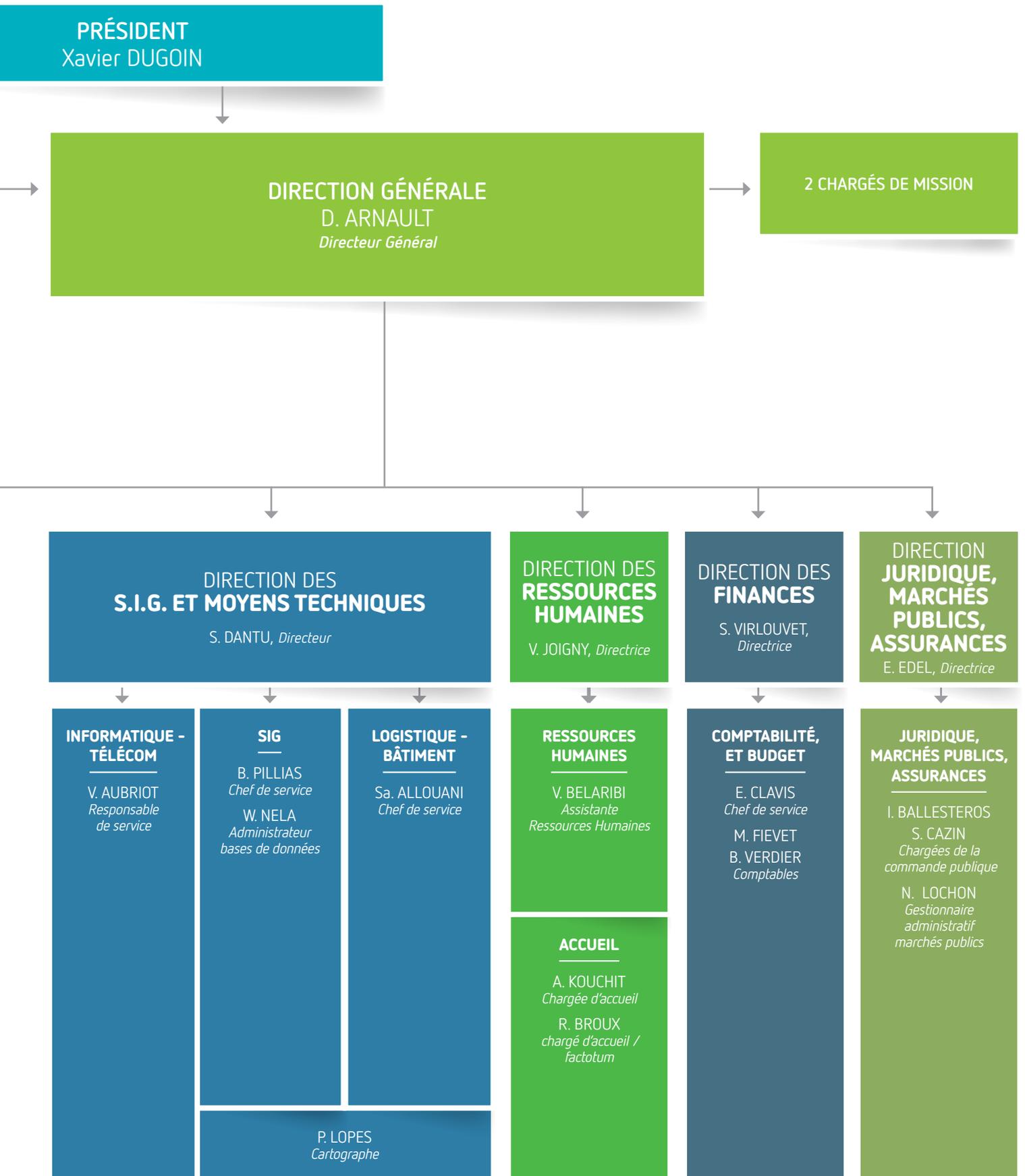
- Compétence eaux pluviales
- Compétence eau potable
- Compétence gaz et électricité
- Compétence télécommunications
- Compétence éclairage public
- Compétences relatives à l'aménagement

Le SIARCE réalise également des missions de mandats de maîtrise d'ouvrage, de maîtrise d'œuvre et/ou d'assistance pour tous travaux, études ou prestations spécifiques.

# Organisation opérationnelle

Pour mettre en œuvre la politique définie par les élus, le SIARCE s'appuie sur deux directions opérationnelles (rivières et milieux naturels – assainissement et réseaux) soutenues par la direction SIG et moyens techniques et par trois directions administratives (finances, juridique-marchés publics-assurances et ressources humaines), et deux services rattachés à la direction générale (secrétariat général – chantiers citoyens et entretiens des rivières).







# 2.

## Direction Réseaux & assainissement

**19** / Evolution du périmètre d'intervention du Siarce  
pour les compétences réseaux et assainissement

**22** / Service grands travaux

**28** / Les études

**34** / Services exploitation / contrats



Le Siarce gère  
les services d'eau  
et d'assainissement  
sur la majeure partie  
de la vallée de l'Essonne  
(en Essonne)



# Évolution du périmètre d'intervention du SIARCE pour les compétences réseaux et assainissement

A partir du 1<sup>er</sup> janvier 2015, le SIARCE exerce de nouvelles compétences faisant suite à des délibérations prises en 2014, à savoir :

- la compétence « eaux pluviales » pour les communes de Baulne, Guigneville et Orveau
- les compétences « eau potable » et « assainissement (collecte et transport-traitement) » pour la commune de Courdimanche

L'année 2015 a été aussi marquée par des décisions d'adhésions, qui seront opérationnelles au 1<sup>er</sup> janvier 2016, pour différentes compétences, à savoir :

- Ormoy pour la compétence « eau potable »
- Maisse, Gironville-sur-Essonne et Courdimanche pour la compétence « eaux pluviales »

- Saint-Germain-lès-Corbeil pour la compétence « assainissement » (eaux usées, eaux pluviales et ANC)
- Vert-le-Grand pour la compétence « assainissement » (eaux usées, eaux pluviales et ANC), cette commune constituant un bassin autonome, avec sa station d'épuration qui sera la 7<sup>ème</sup> gérée par le syndicat.

---

D'autres communes ont délibéré en faveur de transferts de compétences au SIARCE, mais le contexte de la réforme territoriale n'a pas permis de les rendre effectifs dès le 1<sup>er</sup> janvier 2016.

---



# 17

ingénieurs  
& techniciens



# 6

stations  
d'épuration



# 400

km de réseaux  
d'eaux usées



# 256

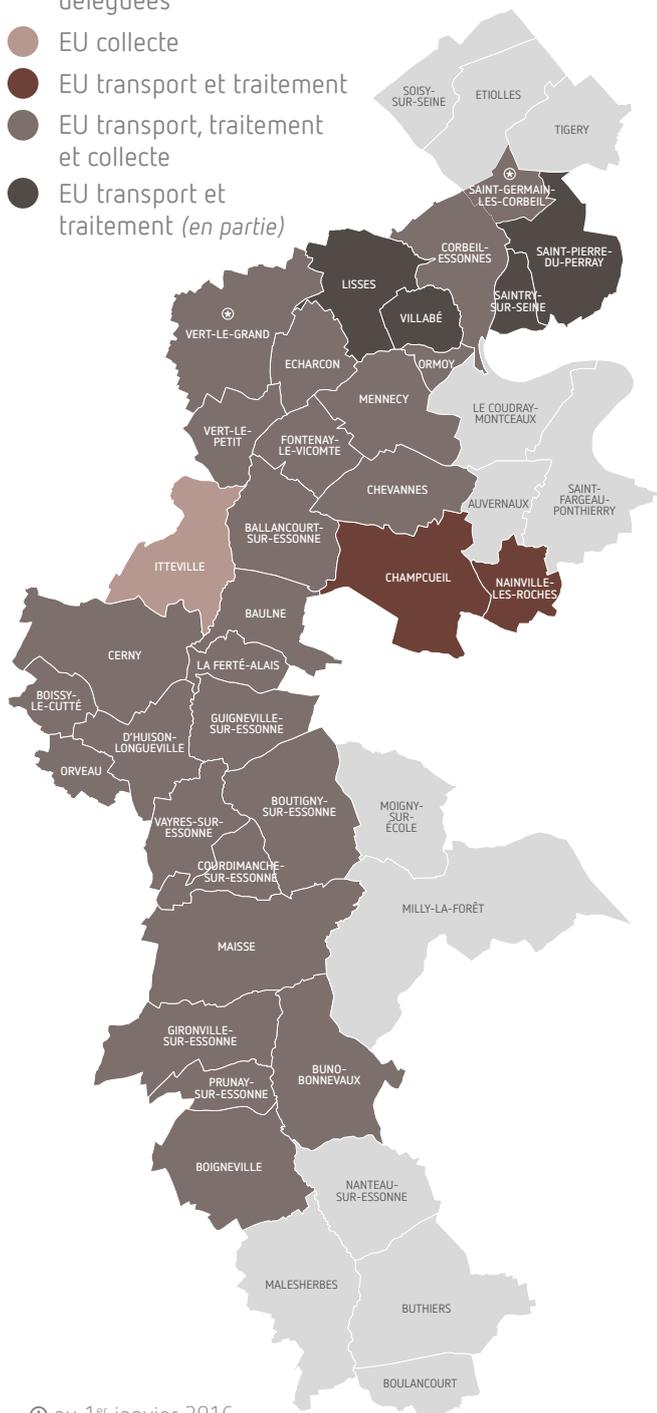
km de réseau de  
distribution d'eau



## COMPÉTENCE Assainissement Eaux Usées (EU)

Décembre 2015

- Pas de compétences déléguées
- EU collecte
- EU transport et traitement
- EU transport, traitement et collecte
- EU transport et traitement (en partie)



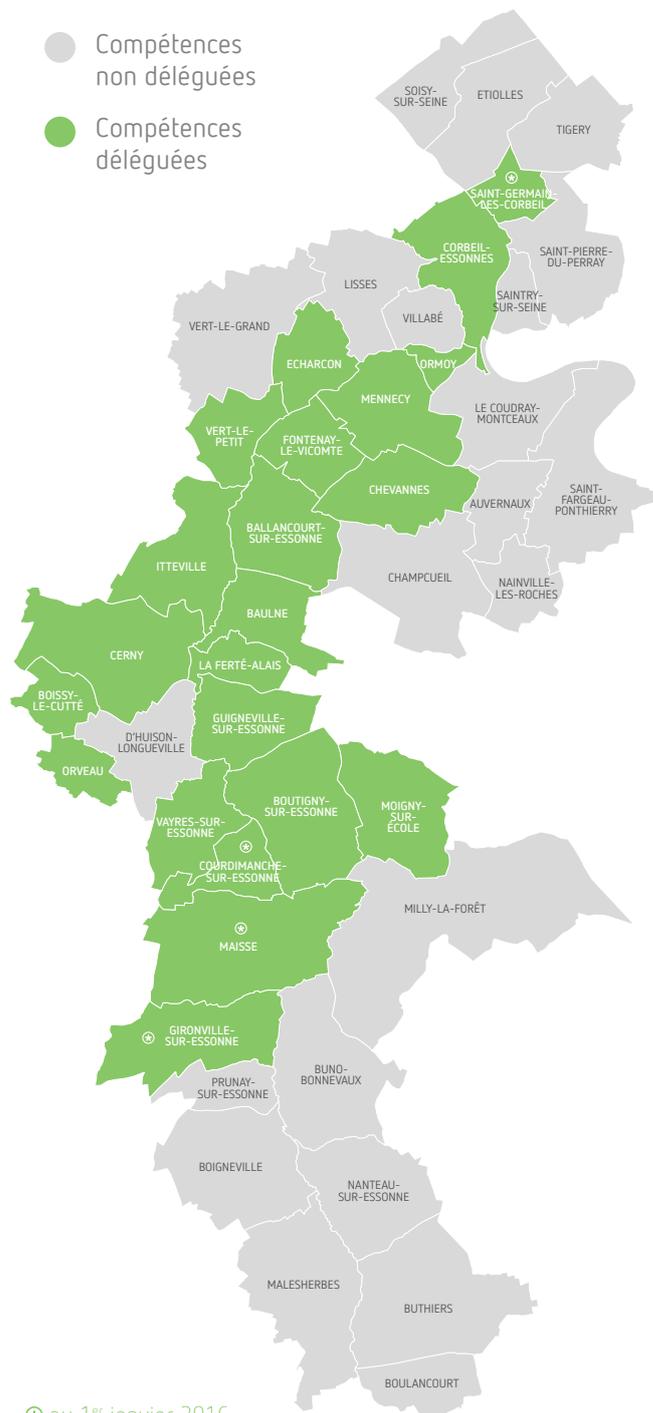
⊗ au 1<sup>er</sup> janvier 2016



## COMPÉTENCE Assainissement Eaux Pluviales (EP)

Décembre 2015

- Compétences non déléguées
- Compétences déléguées



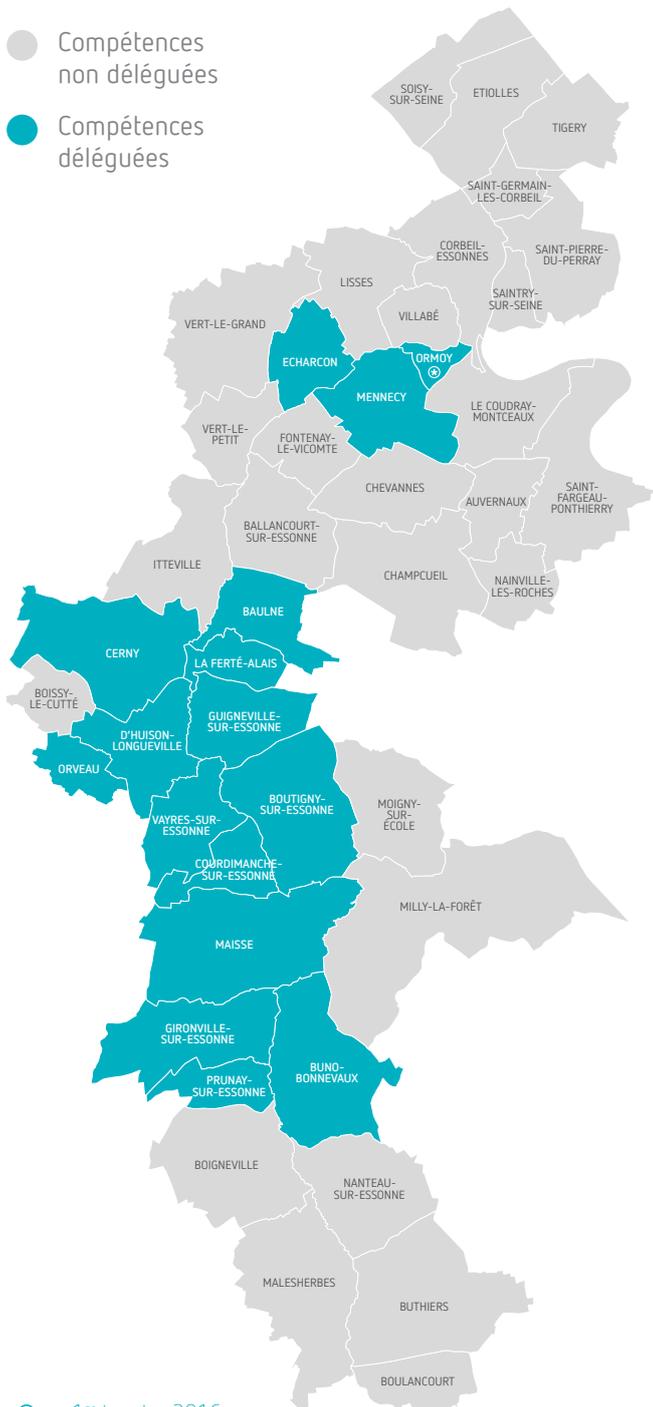
⊗ au 1<sup>er</sup> janvier 2016



## COMPÉTENCE Alimentation en Eau Potable (AEP)

Décembre 2015

- Compétences non déléguées
- Compétences déléguées



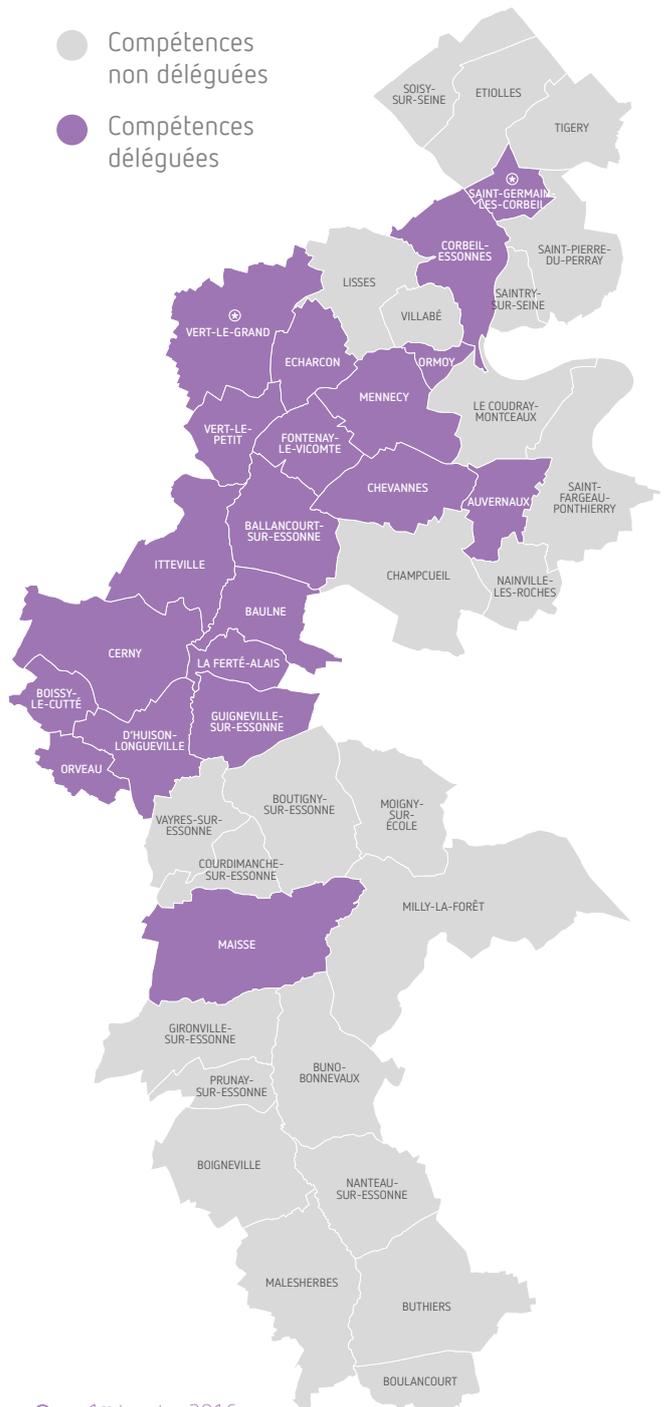
⊕ au 1<sup>er</sup> janvier 2016



## COMPÉTENCE Assainissement Non Collectif (ANC)

Décembre 2015

- Compétences non déléguées
- Compétences déléguées

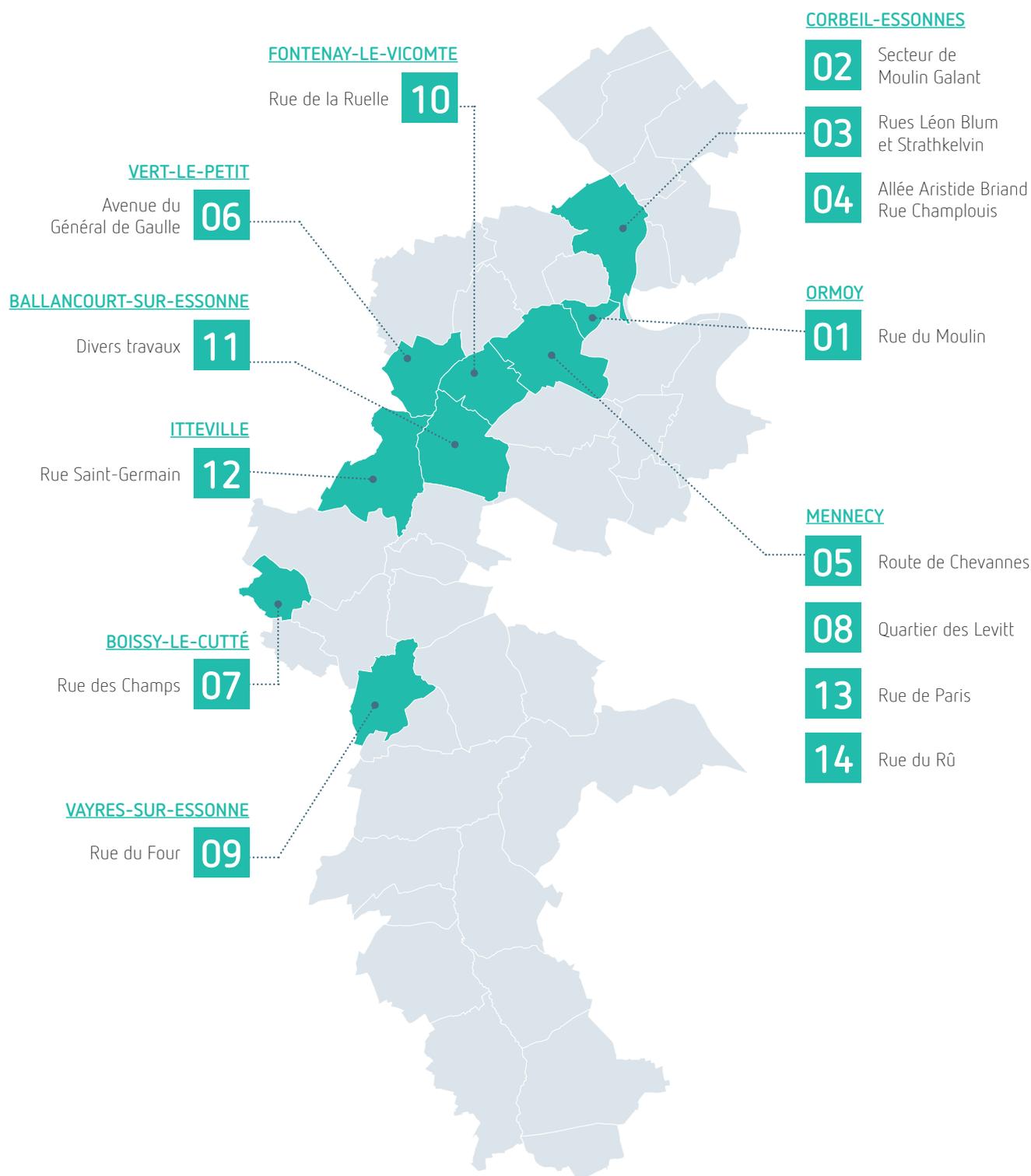


⊕ au 1<sup>er</sup> janvier 2016



# Service grands travaux

## Les travaux réalisés en 2015



## 01 Rue du Moulin à Ormoy

### Poste de Villoison

Le poste intercommunal de Villoison recueille les eaux usées d'une partie d'Ormoy et de Mennecy. En vue de limiter les déversements au milieu naturel (rivière Essonne) notamment en période de pluie, une bache de stockage et de refoulement des eaux usées de 200 m<sup>3</sup> a été réalisée sur les deux années 2014 et 2015. Ce projet a permis également la création d'une unité de désodorisation enterrée.



€ Coût de l'opération :  
1 300 000 € TTC dont  
900 000 € TTC en 2015

## 02 Secteur de Moulin Galant à Corbeil-Essonnes

### Poste de Moulin Galant et renforcement du réseau des eaux usées



Les travaux de la tranche ferme consistent à réaliser un poste de refoulement équipé d'une bache de secours de 400 m<sup>3</sup> et de deux forages dirigés de diamètre 250 mm et d'une longueur de 150 m chacun sous le lit de l'Essonne. Le dévoiement préalable du réseau d'eaux pluviales se trouvant dans l'emprise du poste par deux canalisations en PRV de diamètre 500 mm a été rendu nécessaire.

Ces travaux commencés en septembre 2015 se poursuivront sur l'année 2016.

€ Coût de l'opération :  
5 000 000 € TTC dont  
1 100 000 € TTC en 2015



03

## Rues Léon Blum et Strathkelvin à Corbeil-Essonnes

Des dysfonctionnements majeurs, accumulations anormales de graisses et de lingettes, entraînant des bouchages réguliers avaient été repérés lors de l'exploitation des réseaux rue Léon Blum. Des travaux d'aménagement hydraulique au niveau des ouvrages ont été réalisés. Aussi, dans le même secteur, rue Strathkelvin, deux tronçons du collecteur d'eaux usées ont été renouvelés présentant d'importants défauts structuraux générant des arrivées d'eaux claires parasites.

€ Coût de l'opération :  
324 000 €TTC

04

## Allée Aristide Briand Rue Champlouis à Corbeil-Essonnes

Les travaux ont consisté à créer un réseau d'eaux usées, allée Aristide Briand sur 176 ml ainsi que ses ouvrages de visite, afin de desservir les futurs logements de deux opérations immobilières prévues rue Champlouis.

€ Coût de l'opération :  
404 000 €TTC

05

## Route de Chevannes à Mennecey

Les travaux de la Route de Chevannes à Mennecey ont été motivés par l'état de vétusté avancé du réseau d'assainissement en place. Aussi 170 mètres de canalisation en fonte ont été posés pour assurer le bon écoulement des eaux dans ce secteur. De nombreux aléas ont été rencontrés au cours du chantier, notamment l'affaissement de la chaussée au droit de la tranchée, ce qui a nécessité l'emploi de techniques de remblai et de réfection de la voirie bien particulières. Les travaux se sont déroulés d'avril à août 2015.



€ Coût de l'opération : 726 000 €TTC

06

## Avenue du Général de Gaulle à Vert-le-Petit

Le réseau d'eaux usées a été renouvelé sur 132 ml. Ce réseau situé sous le trottoir, présentait des dysfonctionnements avec la présence de racines mais aussi d'effondrements partiels.

€ Coût de l'opération :  
67 000 €TTC



## 07 Rue des Champs à Boissy-le-Cutté

Les travaux de renforcement et d'amélioration du réseau d'eaux usées rue des Champs et rue des Alouettes se sont terminés au cours du 1<sup>er</sup> trimestre 2015. Ceux-ci ont consisté en la pose d'un réseau de 55 ml en gravitaire, l'installation d'un poste de refoulement rue des Champs et la création sur 125 ml d'un réseau en refoulement passant par les parcelles communales.

Le poste de refoulement reprend ainsi les effluents de la rue des Champs et d'une partie de la rue Georges Clémenceau pour les diriger vers la rue des Alouettes. Ces travaux ont ainsi permis de supprimer le collecteur public passant en domaine privé et présentant des difficultés pour la desserte des riverains, du fait d'une vitesse d'auto curage insuffisante.

€ Coût de l'opération :  
119 000 €TTC

## 08 Quartier des Levitt à Mennecey

La première phase des travaux de rénovation des réseaux d'eaux usées du quartier des Levitt s'est déroulée sur toute l'année 2015.

Les travaux ont concernés les AFULS des Cailles, des Myrtilles et des Lys, ce qui représente environ 9km de réseaux et 386 parcelles privées.

En effet, la particularité de cette opération est qu'elle se déroule principalement dans les jardins privés, c'est pourquoi :

- Des réunions préparatoires ont eu lieu dans les deux ans précédents avec les représentants des Afuls, ainsi qu'une réunion publique pour l'ensemble des riverains
- d'une part les techniques de rénovation sans tranchée sont privilégiées (environ 85% du linéaire en 2015) afin de préserver au maximum le cadre verdoyant de ce quartier.
- d'autre part le syndicat a engagé une procédure de référé préventif mené par des experts nommés par le tribunal administratif de Versailles préalablement au commencement des travaux, jusqu'aux ré-engazonnements et plantations, afin de pouvoir régler les éventuels litiges en cas de dégâts dans les propriétés. Au final, ceux-ci ont été très peu nombreux.

L'importance des travaux a nécessité le déploiement de quatre groupements d'entreprises travaillant simultanément dans le lotissement, assorti d'une coordination particulièrement suivie. Le chantier s'est ainsi déroulé sans incident notable.

Les techniques traditionnelles, plus destructrices, c'est-à-dire l'ouverture de tranchée ont été utilisées dans 15% des cas.

Dans tous les cas la réfection des jardins est assurée, en proposant aux riverains une large gamme d'arbustes ou d'herbacées.

Cette opération se poursuit sur les années 2016 et 2017, respectivement pour les afuls des Bouvreuils et de la Colline de la Verville (12km de réseaux et 695 parcelles) puis les afuls des Myosotis et Paquerettes (9km de réseaux et 561 parcelles).

€ Coût de l'opération :  
43 000 000 €TTC  
dont 9 000 000 €TTC en 2015



## 09 Rue du Four à Chaux à Vayres

Les travaux de la rue du Four à Chaux, à Vayres sur Essonne, ont consisté à poser une nouvelle canalisation d'eau potable sur 250ml et un poteau incendie mais aussi à enfouir les réseaux d'électricité, d'éclairage public et de télécommunication, et enfin à refaire la voirie. Ces travaux se sont déroulés en coordination avec la SICAE et sous Maitrise d'Ouvrage Unique du SIARCE.



€ Coût de l'opération :  
240 000 €TTC

## 10 Rue de la Ruelle à Fontenay le Vicomte *réseau communal*

Afin de réduire le volume d'Eaux Claires Parasites Permanentes (ECP) dans les réseaux et donc à la station d'épuration, le collecteur d'eaux usées de la rue de la Ruelle a été chemisé sur une longueur de 145 ml.

€ Coût de l'opération :  
55 000 €TTC

## 11 Divers travaux à Ballancourt-sur Essonne

Un programme d'actions sur les postes de refoulement de la commune de Ballancourt a permis la mise en place de trois paliers de sécurité en fibre de verre et la pose de télésurveillance sur quatre postes. Ceci permettra d'optimiser l'exploitation quotidienne de ces postes.



Une extension du réseau d'eaux usées rue de la Ferme de maison neuve sur 42 ml avec la création de 3 branchements a été réalisée en 2015.

Le réseau d'eaux pluviales de l'impasse Hector Berlioz et de l'allée Camille Saint Saens, réalisé à l'époque en drains routiers, a été renouvelé par des collecteurs de diamètre 300mm et 400mm sur 66 ml.

€ Coût de l'opération :  
47 000 €TTC

€ Coût de l'opération :  
62 000 €TTC

## 12 Rue Saint Germain à Itteville

Des travaux de réhabilitation ont été réalisés sur la partie avale de la rue Saint Germain avec le gainage de 91 ml de collecteur et le traitement ponctuel de diverses anomalies. Ces travaux consolident le collecteur et éliminent des eaux parasites permanentes, favorisant ainsi le meilleur fonctionnement de la station d'épuration du SIA de Marolles-St Vrain.

€ Coût de l'opération :  
41 000 €TTC

## 13 Rue de Paris à Mennecy *réseau intercommunal*

En vue des travaux de 2016 qui auront lieu sur le poste de Mennecy, il a été nécessaire de créer des tés de visite sur la canalisation de refolement de diamètre 400 mm. Afin de limiter les déversements au milieu naturel, ces travaux ont été réalisés sur deux nuits du fait de l'important débit transitant par ce poste : eaux usées en provenance des communes de Ballancourt, Vert le Petit, Fontenay le Vicomte, Echarcon et Mennecy en grande partie.



€ Coût de l'opération :  
55 000 € TTC

## 14 Rue du Rû à Mennecy



Afin d'améliorer l'écoulement des eaux pluviales lors de fortes pluies et s'affranchir d'un réseau vétuste qui transitait sous des parcelles privées, un réseau d'eaux pluviales de diamètre 400 mm a été créé rue du Rû à Mennecy sur 250ml. Ce réseau a été raccordé au réseau existant avenue de Villeroi. L'avenue étant une voirie départementale, les travaux de raccordement ont été réalisés de nuit.

€ Coût de l'opération :  
390 000 € TTC



# Les études

Les études menées en 2015 donneront lieu à des opérations de travaux en 2016 ou 2017

## 01 Chemin de grande banlieue à Corbeil-Essonnes

Le projet consiste à étudier la réhabilitation de 1430 ml de canalisations d'eaux usées présentant d'importants problèmes structurels. Les travaux permettront de supprimer les eaux claires parasites identifiées dans le Schéma Directeur d'Assainissement (SDA) de la ville de Corbeil-Essonnes. Les phases Avant Projet (AVP) et Projet (PRO) sont validées.

€ Coût de l'opération :  
1 350 000 €TTC

## 02 Rue de Paris à Mennecey *Poste intercommunal*

Le poste intercommunal de Mennecey possède une bêche, permettant le stockage temporaire des eaux usées à hauteur de 300 m<sup>3</sup>, qui se remplit dès que le volume entrant est supérieur à la capacité de pompage du poste principal. Cela permet de limiter les rejets au milieu naturel, la bêche faisant office de «tampon» ! En situation actuelle, les eaux usées de cette bêche de secours sont renvoyées dans le poste principal avant d'être de nouveau pompées puis refoulées.

L'intérêt de cette opération est triple :

- Le site est optimisé sur les plans hydraulique et énergétique
- La bêche-tampon devient un poste de secours en cas d'indisponibilité du poste principal ;
- Le risque de rejet au milieu naturel est diminué

En parallèle de ces travaux hydrauliques, des prestations complémentaires sont intégrées à l'opération :

- Reprise des toitures du bâtiment du poste et ravalement des façades extérieures
- Mise en place d'un dispositif de ventilation dans le local dégrilleur afin de pallier au problème d'humidité.

€ Coût de l'opération :  
575 000 €TTC

## 03 Rue Fernand Laguide à Corbeil-Essonnes *Poste intercommunal*

La rue Fernand Laguide à Corbeil-Essonnes est assainie par un réseau d'eaux usées et un réseau d'eaux pluviales. Ce réseau d'eaux usées intercommunal venant de Villabé depuis Ballancourt se déverse dans le poste de refoulement de Robinson. Un poste anti-crue situé en amont du poste de Robinson sert aussi de by-pass des eaux usées vers le réseau d'eaux pluviales en cas de débit trop important.

Aussi, des infiltrations d'eaux claires sont observées sur le réseau intercommunal du fait de la détérioration de la gaine, sujette à des soulèvements de par la présence de la nappe. Il est donc nécessaire de réhabiliter ce réseau d'eaux usées. Aussi, le SIARCE a réalisé des études préliminaires en vue de faire un diagnostic du fonctionnement des réseaux d'eaux usées et d'eaux pluviales du secteur Fernand Laguide et d'étudier les différents scénarios d'aménagement possibles.

Le scénario retenu par le SIARCE comprend :

- La réhabilitation par chemisage du réseau intercommunal de la rue Fernand Laguide
- Le remplacement des branchements existants sur le réseau intercommunal
- La modification du refoulement du poste anti-crue servant de by-pass pour que les effluents soient directement envoyés vers l'Essonne
- La création d'un poste de relèvement anti-crue dans les espaces verts le long de la rue Lecouillard pour reprendre l'intégralité du réseau d'eaux pluviales du bassin versant.

Le SIARCE profitera des travaux de réhabilitation du réseau intercommunal pour mettre en place un système de récupération de chaleur des eaux usées en vue de chauffer ses futurs locaux situés rue Fernand Laguide.

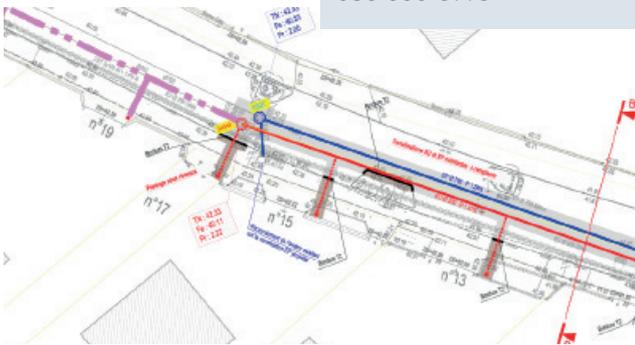
€ Coût de l'opération :  
1 300 000 €TTC

## 04 Rue Gustave Courbet

### Réseau communal

Le Schéma Directeur d'Assainissement (SDA) de la ville de Corbeil-Essonnes dans sa phase 3 « Scenarii d'aménagement » du 5 juillet 2011 a fait état de problèmes structurels sur le réseau d'eaux usées existant rue Gustave Courbet et proposait la réhabilitation du collecteur pour permettre l'élimination des eaux claires parasites permanentes (ECP). Un projet de réhabilitation a été étudié, associant les techniques de gainage et en tranchée

€ Coût de l'opération :  
850 000 €TTC



## 05 Rue Spinédi

### à Corbeil-Essonnes

Les travaux sont motivés par l'arrivée d'une opération immobilière rue Spinédi. Il convient d'étudier la possibilité de soulager le réseau sur le bassin versant déjà très soumis aux eaux claires parasites météoriques (ECPM) en créant un nouveau cheminement des eaux usées vers la rue Jean Jaurès, avec franchissement d'une voie SNCF.

€ Coût de l'opération :  
185 000 €TTC

## 06 Rue de l'Essonne

### à Vert Le Petit

Dans le cadre de la mission de maîtrise d'ouvrage unique pour le réaménagement complet entre la rue de l'Essonne et le chemin des prés, le SIARCE a lancé une étude pour la réhabilitation de 228 ml du réseau d'eaux usées, 235 ml du réseau d'eaux pluviales, la réfection de la voirie et l'enfouissement des réseaux d'électricité et de télécommunication.

€ Coût de l'opération :  
780 000 €TTC

## 07 Rue Paul Naudé

### à Ballancourt sur Essonne

La commune a souhaité confier au SIARCE, dans le cadre d'une maîtrise d'ouvrage unique, la réfection complète de la voirie en parallèle des travaux d'assainissement. Dans ce cadre, un marché d'étude a été lancé en 2015 comprenant la voirie mais aussi la création d'un réseau d'assainissement des eaux usées afin de desservir les 33 parcelles de la rue, et des travaux ponctuels d'eaux pluviales.

€ Coût de l'opération :  
1 260 000 €TTC

## 08 Intersection avenue du

### G<sup>al</sup> Leclerc - rue de Verdun

### à Ballancourt-sur-Essonnes

Une chambre équipée d'une vanne est en place au carrefour de l'avenue du Général Leclerc et de la rue de Verdun. Cette vanne est destinée à diriger les effluents de l'ancien réseau unitaire, aujourd'hui pluvial, vers le réseau d'eaux usées en temps sec (vanne ouverte) et vers l'exutoire d'eaux pluviales en temps de pluie.

Cependant, des mesures et des prélèvements sur le réseau d'eaux pluviales de l'avenue du Général Leclerc réalisés en 2015 ont montré que l'intégralité des effluents se rejette dans le réseau d'eaux pluviales de la rue de Verdun (vanne ouverte) et donc dans l'Essonne sans traitement préalable, y compris en temps sec. Par ailleurs, le réseau d'eaux usées en aval de la vanne semble avoir atteint sa pleine capacité.

Les conclusions de cette étude sont d'étancher par chemisage le réseau d'eaux usées de la rue du Général Leclerc et réaménager une chambre équipée de vannes et de seuils permettant une répartition maîtrisée des effluents.

## 09 Intersection rue Blanchard-

### rue Saint Martin

### à Ballancourt-sur-Essonnes

L'étude portait sur les problématiques d'inondation rencontrées sur le carrefour rue Saint Martin-rue Blanchard lors des épisodes d'orages malgré la création en 2013 et 2014 des deux bassins de rétention dans les zones amont du réseau d'eaux pluviales. La conclusion de cette étude préconise deux scénarios :

- Soit renforcer le réseau d'eaux pluviales de la rue Blanchard et créer un by-pass vers le Ru
- Soit créer un bassin de rétention supplémentaire au niveau du carrefour rue de l'Aunette et de la rue Blanchard.

Le choix sera arrêté en lien avec le Schéma Directeur du Rû de Ballancourt mené par la Direction Rivière et Milieux Naturels.

## 10 Sentier des Caillettes à Corbeil-Essonnes

Le projet consiste à créer un réseau d'eaux usées sur 250 m de long dans le sentier des Caillettes et de positionner 18 regards de branchements en attente en limite de propriété, en domaine public.

Du fait de la faible largeur de ce sentier et du fait qu'il ne soit pas circulaire, le réseau créé sera faiblement enterré (profondeur maximale 80cm).

Une fois le nouveau réseau créé, le sentier sera remis en état.

€ Coût de l'opération :  
883 000 €TTC

## 11 Rue Léon Blum à Corbeil-Essonnes

*Réseau communal*

Le projet consiste à dévier les réseaux d'eaux usées et d'eaux pluviales traversant la parcelle actuellement occupée par l'ancienne chaufferie aujourd'hui désaffectée.

Les travaux permettront de repositionner les réseaux et leurs ouvrages annexes sous domaine public, de combler les réseaux abandonnés.

€ Coût de l'opération :  
396 000 €TTC

## 12 Rue des Roissy-Bas à Ormoy

*Réseau communal*

Le réseau d'eaux usées rue des Roissy-Bas collecte une partie des effluents d'Ormoy et les achemine jusqu'au poste de refoulement du stade. Or l'étude hydraulique menée en 2012 sur les réseaux d'assainissement communaux a montré un sous-dimensionnement de ce tronçon. Ainsi, le SIARCE a lancé une opération de renforcement du réseau, soit le remplacement de la canalisation sur environ 150 ml.

€ Coût de l'opération :  
365 000 €TTC

## 13 Chemin des Prés Picards à Itteville

Le projet consiste à réaliser une extension des réseaux d'assainissement des eaux usées et des eaux pluviales avec la mise en place de :

- 290 ml de réseau d'eaux usées gravitaire diamètre 200mm,
- 195 ml de réseau d'eaux pluviales gravitaire diamètre 300mm,
- 550 ml de canalisation de refoulement,
- 25 branchements avec une boîte en limite de propriété,
- 1 poste de refoulement.

Les études d'avant-projet ont été validées en 2015. Le projet sera finalisé au premier semestre 2016 pour un démarrage des travaux prévu au second semestre 2016 sous réserve de la validation du zonage d'assainissement modifié.

€ Coût de l'opération :  
895 000 €TTC

## 14 Hameau des murs à Itteville

Le projet consiste à réaliser une extension des réseaux d'assainissement des eaux usées avec la mise en place d'un réseau gravitaire d'eaux usées, de canalisations de refoulement, de 2 postes de refoulement et de 49 branchements.

Une coordination sera assurée avec le syndicat d'eau potable, le SIERE, pour le remplacement de la canalisation d'eau potable.

Les études d'avant-projet ont été validées en 2015. Le projet sera finalisé au premier semestre 2016 pour un démarrage des travaux prévu au second semestre 2016 sous réserve de la validation du zonage d'assainissement modifié.

€ Coût de l'opération :  
1 000 000 €TTC

## 15 Rue de Rivière à Maisse

La rue de Rivière à Maisse est un secteur où la SEE, exploitant du réseau, intervient très fréquemment afin de déboucher le réseau d'eaux usées du fait de sa vétusté et sa faible pente. Le mauvais état du réseau entraîne également un important apport d'eaux claires parasites. Ainsi, en 2015, le SIARCE a lancé l'étude pour sa réhabilitation sur environ 700 ml. Un poste de refoulement sera à créer afin d'obtenir une meilleure pente et donc un autocurage de la canalisation.

€ Coût de l'opération :  
1 400 000 €TTC



## 16 Chemin de la Pente de Bray à Cerny

Le Chemin de la Pente de Bray est le site de passage d'un collecteur du réseau intercommunal du bassin de collecte de Baulne, recueillant les effluents de D'Huisson-Longueville et d'Orveau en totalité et de Cerny et Guigneville-sur-Essonne en partie. Les études de 2014 ont mis en évidence des dysfonctionnements et notamment des infiltrations importantes d'eau de nappe.

En 2015, le SIARCE a lancé une opération de renouvellement de la canalisation sur environ 460 ml. La phase de conception du projet a souligné des difficultés d'intervention dues à la présence d'un milieu naturel remarquable et sensible. Les travaux débuteront en 2016.

€ Coût de l'opération :  
562 000 €TTC

## 17 Chemin des marais à Boutigny sur Essonne *Station d'épuration*

La station d'épuration à Boutigny sur Essonne a fait l'objet d'une étude au cours de l'année 2015. Des désordres apparus au niveau de la couverture et de la charpente vont nécessiter un chantier de remise en état de la toiture en 2016.

€ Coût de l'opération :  
120 000 €TTC

# 18 Les études générales d'assainissement

## 1/ SCHÉMAS DIRECTEURS D'ASSAINISSEMENT

- Le Bassin de collecte-épuration de Baulne, comprend les six communes de La Ferté-Alais, Baulne, Cerny, Guigneville, Dhuisson-Longueville et Orveau. En juin 2014, le SIARCE a lancé la réalisation d'un schéma directeur d'assainissement des eaux usées sur l'ensemble du bassin de collecte-épuration, ainsi que d'un schéma directeur d'assainissement des eaux pluviales sur les communes de ce même bassin, hormis La Ferté Alais (réalisé en 2013). Finalisée en juillet 2015, cette étude a conduit à l'établissement d'un programme pluriannuel de travaux en eaux usées sur l'ensemble du territoire pour la période 2016-2023. Son financement demande une augmentation de la redevance d'assainissement, adoptée par les élus des six communes. Quant aux travaux relatifs aux eaux pluviales, ceux-ci ont été planifiés pour chaque commune sur une durée de 5 ans.

- Par ailleurs, en juillet 2015, une étude de schéma directeur d'assainissement des eaux usées et des eaux pluviales a été lancée sur la commune de Boissy-le-Cutté. Cette étude a pour objectif d'actualiser le schéma directeur réalisé en 2003 en tenant compte des évolutions démographiques et urbanistiques ainsi que des problèmes persistants ou qui sont apparus depuis. La fin de cette étude est programmée pour l'été 2016.

## 2- ZONAGES D'ASSAINISSEMENT ET ENQUÊTE PUBLIQUE

Le zonage d'assainissement des eaux usées permet de délimiter les zones relevant de l'assainissement collectif et les zones relevant de l'assainissement non collectif, tandis que le zonage des eaux pluviales permet de délimiter les zones où des mesures doivent être prises pour limiter l'imperméabilisation des sols. A la suite de sa mise à l'enquête publique, celui-ci est annexé au PLU et opposable aux tiers.

- Rue Paul Naudé à Ballancourt

Les 33 riverains de la rue Paul Naudé sont actuellement en assainissement non collectif, mais la commune a fait le choix du passage en assainissement collectif. Les travaux de création du réseau d'eaux usées sont prévus en 2016 et pour cette raison, la rue a fait l'objet d'une modification du zonage d'assainissement des eaux usées et des eaux pluviales.

Après enquête publique, en décembre 2015, le conseil municipal a intégré ce nouveau zonage d'assainissement dans les pièces annexes du PLU de la commune.

- Chemin des prés picards et Hameau des murs à Itteville  
La procédure pour la mise à l'enquête publique du zonage de la commune d'Itteville a été initiée en 2015 afin d'intégrer les résultats de l'étude du Schéma Directeur d'Assainissement et permettre ainsi d'intégrer en zone d'assainissement collectif les zones déjà raccordées entre 2010 et 2014 ainsi que les futurs secteurs à raccorder dont le chemin des prés picards et le hameau des murs.



# 19 Les études d'eau potable

## 1/ ETUDE POUR LA SÉCURISATION EN EAU POTABLE DU SUD-EST DE L'ESSONNE

Plusieurs communes du sud de la vallée de l'Essonne restent touchées par la présence dans l'eau de sélénium, qui en menace la potabilité. En partenariat avec les financeurs, les services de l'Etat et les syndicats et collectivités concernées, Le SIARCE mène une étude qui a pour but d'établir un diagnostic du territoire en termes de besoins et de ressources en eau potable et de proposer la ou les solutions techniques les mieux adaptées au contexte local à un coût économiquement supportable dans un objectif de sécurisation de l'alimentation en eau potable de l'ensemble de la zone.

Les solutions proposées devront garantir à la population actuelle et future une alimentation pérenne en eau en quantité et en qualité suffisante, en privilégiant les ressources locales et, au besoin, en mobilisant de nouvelles ressources telles des interconnexions avec les producteurs d'eau de la zone (Ville de Corbeil-Essonnes, SIERE à Itteville, aqueducs d'e Eau de Paris, ...)

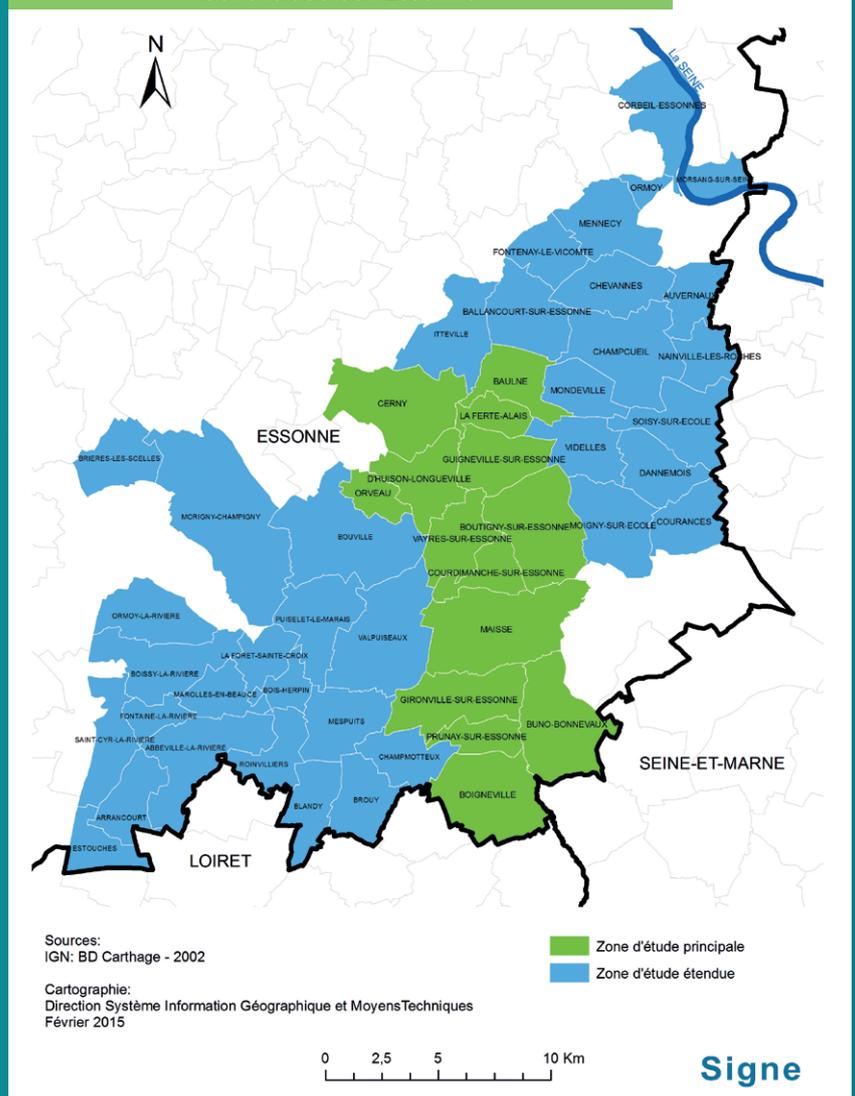
L'étude est menée par le bureau d'études SAFEGE, groupé avec SEGI.

L'étude a été lancée en juillet 2015. Elle s'achèvera fin 2016, après plusieurs étapes : réalisation de forages d'essai à Maisse, et analyse technico-économique des différents scénarios.

## 2- ETUDE SUR LES RÉSERVOIRS DE LA FERTÉ-ALAIS

Les conclusions de l'étude sur l'état de la structure génie civil du château d'eau de La Ferté-Alais et du réservoir 250 m3 du Cimetièrre ont été rendues. Une liste de préconisations de travaux de réhabilitation classés par ordre de priorité a été établie. Les premiers travaux auront lieu en 2017.

### Zone d'étude pour la sécurisation en eau potable dans le sud de l'Essonne



# Services exploitation / contrats

L'exploitation du service, sur un territoire étendu à 33 communes pour la compétence assainissement, est structurée suivant les six bassins de collecte-épurateur, qui constituent des unités de gestion cohérentes : même unité technique, même organisation de l'exploitation en régie ou en DSP, même patrimoine sujet à un plan d'investissement, même tarif du service.

Tout naturellement, le SIARCE a affecté des ingénieurs et techniciens référents par unité cohérente donc par bassin de collecte-épurateur. Ces référents sont les interlocuteurs permanents des élus et services locaux, et l'ensemble des interventions du Siarce (exploitation, relations aux riverains, études et travaux) leur sont confiées.



Des ingénieurs et techniciens référents par unité cohérente, donc par bassin de collecte-épurateur.



Plus de  
**5 000 000 m<sup>3</sup>**  
d'eaux usées ont été traités  
par la station d'épuration EXONA



**17**  
ingénieurs  
& techniciens



## Ces référents par bassin sont les suivants :

Bassin de Collecte-Epuration	Communes	Ingénieur-référent	Technicien-référent
Corbeil-Essonnes	Corbeil-Essonnes	Nabila Brahami	Thomas de Carlos Alan Poignard
	Menecy	Claire Saint-Laurent et Lise Delcroix	Renaud Lombard
	Ormoy	Lise Delcroix	Alan Poignard
	Fontenay-le-Vicomte	Hourra Belaskri	Renaud Lombard
	Ballancourt-sur-Essonne	Hourra Belaskri	Matthieu Herlin
	Echarcon	Claire Saint-Laurent	Renaud Lombard
	Vert-le-Petit	Hourra Belaskri	Renaud Lombard
	Réseau intercommunal, sur toutes communes y compris Saintry, Villabé, Lisses, St Pierre du Perray, St Germain les Corbeil	Nabila Brahami	Matthieu Herlin
Moigny-sur-Ecole		Matthieu Herlin	
Champcueil	Champcueil		
	Chevannes	Michèle Veyriras	Matthieu Herlin
	Nainville-les-Roches		
Itteville	Itteville	Michèle Veyriras	Matthieu Herlin
La Ferté-Alais	La Ferté-Alais		
	Cerny		
	Baulne	Elodie Amis	Arnaud Florens
	Guigneville		
	D'huison-Longueville		
	Orveau		
Boissy-le-Cutté	Boissy-le-Cutté	Elodie Amis	Thomas de Carlos
Boutigny	Boutigny		
	Vayres	Mathieu Lambert	Arnaud Florens
	Courdimanche		
Maise	Maise		
	Gironville		
	Buno-Bonnevaux	Lise Delcroix	Thomas de Carlos
	Prunay		
	Boigneville		

# L'assainissement

## LES BASSINS DE COLLECTE ET D'ÉPURATION DES EAUX USÉES ET DES EAUX PLUVIALES

### 01 Le bassin de Corbeil-Essonnes

#### Le mode de gestion

L'exploitation du système d'assainissement du bassin de collecte épuration EXONA est assurée par la Société des Eaux de l'Essonne (SEE), dans le cadre d'un contrat de Délégation de Service Public (DSP). Celui-ci s'étend sur une durée de 10 ans, du 1<sup>er</sup> janvier 2012 au 31 décembre 2021.

Le périmètre délégué comprend le transport et le traitement des eaux usées, à la station d'épuration du SIARCE « EXONA », de l'ensemble des 12 communes du bassin de collecte-épuration ainsi que la collecte des eaux usées et des eaux pluviales des communes de Corbeil-Essonnes, Mennecy, Vert-le-Petit, Fontenay-le-Vicomte, Echarcon et depuis septembre 2015 Ormoy et Ballancourt-sur-Essonnes.

#### Le réseau et l'usine de traitement

Le réseau d'eaux usées comprend 56 postes de refoulement pour un linéaire de 246 km, tandis que le réseau d'eaux pluviales présente un linéaire de 206 km.

La station d'épuration « EXONA » a traité un volume d'eaux usées de 5 109 815 m<sup>3</sup> en 2015 avec un débit moyen journalier de 14 000 m<sup>3</sup>/j. 3073 tonnes de compost normé (NFU 44095) ont été produites et vendues à des agriculteurs, 541 629 kWh d'électricité ont été produits et réutilisés sur le site de la station d'épuration.

L'ensemble des paramètres en sortie de station a été respecté conformément aux exigences de la Directive des Eaux Résiduaires Urbaines (DERU) du 21 mai 1991 ainsi qu'à celles de l'arrêté préfectoral d'exploitation de la station du 13 juillet 2007.

#### Visites pédagogiques :

Dans la perspective de sensibiliser les différents publics au fonctionnement du système d'assainissement et plus particulièrement à celui de la station d'épuration, les visites de la station se sont poursuivies en 2015. Ainsi, plus de 100 personnes (scolaires, étudiants, associations...) ont visité l'usine de dépollution des eaux usées.

De plus le SIARCE et son exploitant ont organisé une journée « portes ouvertes » le 12 octobre 2015, permettant à 150 personnes de tous âges de visiter le site et découvrir l'assainissement à travers différents ateliers, stands et jeux.



## 02 Le bassin de Boissy-le-Cutté

### Le mode de gestion

L'exploitation du système d'assainissement des eaux usées et des eaux pluviales de Boissy-le-Cutté est assurée par la Société des Eaux de l'Essonne, dans le cadre d'un contrat d'affermage. Celui-ci s'étend sur une durée de 10 ans, jusqu'en juillet 2017.

### Le réseau et l'usine de traitement

Le réseau d'eaux usées présente un linéaire de 6 km et celui des eaux pluviales s'étend sur 5 km. Depuis le 1<sup>er</sup> trimestre 2015, un poste de refoulement a été installé rue des Champs pour diriger les effluents de cette rue et d'une partie de la rue Georges Clémenceau vers la rue des Alouettes.

La station d'épuration de Boissy-le-Cutté a traité un débit moyen journalier de 139 m<sup>3</sup> en 2015 (soit 54% du débit nominal de 255m<sup>3</sup>/j). Il est à noter que les pointes hydrauliques, par temps de pluie (apport d'eaux claires météoriques) perturbent toujours le fonctionnement de la station d'épuration. L'origine des ces eaux parasites sera recherchée dans le cadre du schéma d'assainissement.

## 03 Le bassin de Baulne

### Le mode de gestion

L'exploitation du système d'assainissement du bassin de collecte de Baulne est assurée par VEOLIA, dans le cadre d'un contrat d'affermage. Celui-ci s'étend sur une durée de 11 ans, du 1<sup>er</sup> janvier 2007 au 31 décembre 2018. Quant à la gestion des eaux pluviales, celle-ci est assurée en régie par le SIARCE sauf pour la commune de D'Huisson-Longueville qui n'a pas adhéré au SIARCE pour cette compétence.

### Le réseau et l'usine de traitement

Le réseau des eaux usées, entièrement en séparatif, comprend 19 postes de refoulement et une vanne automatique pour un linéaire de 76 km.



La station d'épuration de Baulne a traité un débit moyen journalier de 2 304 m<sup>3</sup> en 2015 (soit 77% du débit nominal de 3 000m<sup>3</sup> /j). Le programme pluriannuel de travaux établi à l'issue de l'étude de schéma directeur d'assainissement des eaux usées prévoit la réalisation des opérations suivantes :

**2016**

travaux de génie civil sur le prétraitement

**2017**

remplacement des membranes ou installation d'hydro-éjecteurs au niveau du bassin d'aération

**2022**

création d'une plateforme de stockage des boues sur le lieu d'épandage

Quant au réseau d'eaux pluviales sur les communes de Baulne, Cerny, Guigneville-sur-Essonne, La Ferté-Alais et Orveau, il comprend au total :

- 29,5 km de réseaux,
- 1 poste de relèvement,
- 48 puisards,
- 4 déshuileurs,
- 11 dessableurs,
- 11 bassins de rétention.

## 04 Le bassin de Champcueil

### Le mode de gestion

Les communes de Champcueil, Chevannes et Nainville-les-Roches ont délégué au SIARCE leur compétence « transport et traitement des eaux usées » au SIARCE à compter du 1<sup>er</sup> avril 2014.

La commune de Chevannes a délégué au SIARCE sa compétence « collecte des eaux usées et pluviales » au SIARCE à compter du 1<sup>er</sup> mai 2014.

Le service public de transport et traitement des eaux usées des communes de Champcueil, Chevannes et Nainville-les-Roches est exploité via un contrat d'affermage contracté avec la Société VEOLIA. Le Service de collecte des eaux usées de la commune de Chevannes est exploité via un contrat

d'affermage contracté avec la Société VEOLIA.

Ces deux contrats sont arrivés à échéance le 6 décembre 2015. Un nouveau contrat, regroupant les deux précédents, a été conclu avec la société VEOLIA à l'issue de la procédure dite « loi Sapin » et prendra fin le 31 décembre 2025.

### Le réseau et l'usine de traitement

Le réseau de collecte de la commune de Chevannes comprend 8 km de réseau et 3 postes de refoulement.

Le réseau de transport comprend 5 km de réseau et 4 postes de refoulement. Les effluents sont traités sur la station d'épuration de Champcueil d'une capacité de 6700 EH.

Le réseau de collecte de la commune de Chevannes comprend 8 km de réseau et 3 postes de refoulement.

Un nouveau contrat, a été conclu avec la société VEOLIA et prendra fin le 31 décembre 2025.

## 05 Le bassin de Maisse

### Le mode de gestion

L'exploitation du système d'assainissement du bassin de collecte de Maisse est assurée par la Société des Eaux de l'Essonne, dans le cadre d'un contrat d'affermage. Celui-ci s'étend sur une durée de 12 ans, du 1<sup>er</sup> juillet 2013 au 30 juin 2025.

### Le réseau et l'usine de traitement

Le réseau des eaux usées, entièrement en séparatif, comprend 22 postes de refoulement pour un linéaire de 40 km.

La station d'épuration de Maisse a traité un débit moyen journalier de 544 m<sup>3</sup> en 2015 (soit 45% du débit nominal de 1200 m<sup>3</sup>/j).



> STEP de Maisse

## 06 Le bassin de Boutigny-sur-Essonne

### Le mode de gestion

L'exploitation du système d'assainissement du bassin de collecte de Boutigny sur Essonne est assurée par la Société des Eaux de l'Essonne, dans le cadre d'un contrat d'affermage. Celui-ci s'étend sur une durée de 10 ans, du 1<sup>er</sup> janvier 2012 au 31 décembre 2022. Ce contrat comprend aussi la gestion et l'entretien du réseau d'eaux pluviales.

### Le réseau et l'usine de traitement

Le réseau d'eaux usées comprend 11 postes de refoulement pour un linéaire de 27 km. La station d'épuration de Boutigny sur Essonne a traité un débit moyen journalier de 346 m<sup>3</sup> en 2015 (soit 25% du débit nominal de 1 400m<sup>3</sup>/j).



Le système de gestion des eaux pluviales comprend quant à lui un ensemble de 11 km de réseau, 5 des-

sableurs, 2 séparateurs à hydrocarbures ainsi qu'un plan d'eau.

## 07 Itteville

### Le mode de gestion

La commune d'Itteville est raccordée en majeure partie sur la station d'épuration du SIA de Marolles - St Vrain, extérieure au périmètre du syndicat. Seule la collecte, « eaux usées » et « eaux pluviales », est gérée par le SIARCE, ainsi que l'assainissement non-collectif. L'exploitation est as-

surée en régie par le syndicat, s'appuyant sur plusieurs contrats de prestations de service.

### Le réseau

Les réseaux d'assainissement de la commune d'Itteville sont entièrement de type séparatif.

### Le réseau d'eaux usées comprend :

- 9 postes de refoulement,
- 25 km de réseau gravitaire
- 5 km de canalisation de refoulement

### Quant au réseau d'eaux pluviales, il est composé de :

- 10 km de réseau gravitaire
- 280 ml de chaussée réservoir
- 13 avaloirs et 188 grilles
- 7 puisards d'infiltration
- 1 dessableur/deshuileur
- 2 bassins de rétention d'eaux pluviales à ciel ouvert



< A Itteville, bassin de rétention d'eaux pluviales enherbé, sans frais de tonte grâce au maintien de chèvres sur le site

# L'assainissement

## CONTRÔLE ET MISE EN CONFORMITÉ DES INSTALLATIONS PRIVATIVES D'ASSAINISSEMENT

Le contrôle des installations intérieures d'assainissement permet de s'assurer de la bonne séparation des eaux usées et des eaux pluviales. Les non-conformités peuvent en effet engendrer des débordements des réseaux d'eaux usées sur la voie publique ou la pollution du milieu naturel.

Au cours de l'année 2015, 1174 contrôles d'installations privées d'assainissement ont été réalisés dont 705 contrôles dans le cadre des ventes immobilières. C'est 404 contrôles de plus par rapport à l'année 2014.

Cela s'explique notamment par la réalisation de campagnes conséquentes de contrôles sur les communes de Ballancourt-sur-Essonne et Corbeil-Essonne où les problèmes liés à de mauvais raccordements sont sensibles. L'objectif est d'obtenir ensuite la mise en conformité des installations privées d'assainissement.

Les non-conformités sont plus importantes dans le cadre des contrôles par quartier car elles sont ciblées sur les secteurs où des problèmes sont relevés sur les réseaux d'assainissement publics eaux usées et eaux pluviales.

115 contre-visites ont été effectuées afin de vérifier la conformité des rejets après les travaux réalisés par les usagers. Les mises en conformité sont plus importantes à l'issue des ventes que lors des enquêtes par quartier.

Au vu de ces résultats, l'objectif pour l'année 2016 est de poursuivre les contrôles réalisés dans le cadre de ventes immobilières ainsi que les campagnes de contrôles par quartier.

Des opérations groupées de mise en conformité vont être engagées par le SIARCE en 2016 afin d'apporter aux riverains une aide technique et financière et permettre ainsi de supprimer les non-conformités plus rapidement.



Les enquêtes réalisées en 2015 sont réparties de la façon suivante :

Type de contrôle	Nombre total d'enquêtes réalisées	Nombre de non-conformités	Pourcentage de non-conformité
Enquêtes de quartier	440	240	54,5 %
Enquêtes installations neuves	29	7	24,1 %
Enquêtes ventes immobilières	705	210	29,8 %

## SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Le contrôle des installations neuves et existantes d'assainissement non collectif est une compétence obligatoire des SPANC.

Sur les 18 communes qui ont délégué la compétence assainissement non collectif au SIARCE, 34 installations ont été contrôlées en 2015 :

- 24 diagnostics de filières existantes
- 2 contrôles de bon fonctionnement pour des installations ayant déjà fait l'objet d'un diagnostic de la filière existante 4 ans auparavant,
- 5 contrôles de conception et d'implantation. Ces contrôles consistent à vérifier l'adéquation d'un projet d'ANC avec le sol en place et l'aménagement de la parcelle.
- 2 contrôles d'installations neuves ou réhabilitées.

Lors d'une vente immobilière, le compte-rendu du diagnostic de la filière existante avec la vérification de son bon fonctionnement doit être obligatoirement fourni.

En 2016, les campagnes de diagnostic des filières existantes vont se poursuivre sur les communes suivantes : Itteville, Ballancourt, Cerny, D'Huisson Longueville, Guigneville-sur-Essonne et Orveau.




---

Sur les 18 communes qui ont délégué la compétence assainissement non collectif au SIARCE, 34 installations ont été contrôlées en 2015.

---

## LES REJETS NON DOMESTIQUES

Les contrôles des rejets non domestiques sur le bassin de collecte Exona sont réalisés par la SEE dans le cadre du contrat d'affermage conclu en 2012. Depuis le début du contrat, 412 entreprises ont été contrôlées.

Les secteurs d'activités ciblés principalement étaient les restaurants, les métiers de bouche, les garages, les pressings, les dentistes, les laboratoires, etc.

En fonction de l'activité, le SIARCE a rédigé des contrats d'abonnement ou des arrêtés de déversement. Ces documents, établis en application de la loi Warsmann de 2011, fixent les prescriptions techniques à respecter pour autoriser les rejets de ces activités au réseau d'assainissement et indiquer le cas échéant les travaux de mise en conformité à réaliser.

7 industriels font l'objet de contrôles inopinés deux fois par an.

En 2016, l'accent sera mis sur les bâtiments publics (services techniques, écoles, ...)

A ce jour, les autres bassins de collecte et épuration ne sont pas sujets à des campagnes de contrôles des rejets non domestiques. Ces contrôles sont réalisés ponctuellement dès lors qu'un besoin se fait sentir (rejets suspects, remontée des infos terrain, investigations complémentaires suite à des mesures sur les réseaux, ...).



# 7

**industriels**  
font l'objet  
de contrôles inopinés  
deux fois par an.

# L'eau potable

En 2015 le SIARCE assure le service public de distribution d'eau potable sur 15 communes, pour 36 000 habitants desservis.

## LES UNITES DE DISTRIBUTION DE L'EAU POTABLE

### 01 Communes de Mennecy et Echarcon

#### Le mode de gestion

L'exploitation du réseau de distribution d'eau potable de Mennecy et d'Echarcon est assurée par la Société des Eaux de l'Essonne, dans le cadre de deux contrats d'affermage. Ceux-ci s'étendent sur une durée d'environ 3 ans, du 11 octobre 2012 au 31 décembre 2015. Une procédure pour la passation d'un nouveau et unique contrat de délégation de service public

a été lancée en 2015 ; la Société des Eaux de l'Essonne a été retenue pour une durée de dix ans.

#### Le réseau

La commune de Mennecy est alimentée en eau potable par un achat d'eau à la société Eau du Sud Parisien. Un château d'eau de 2000 m<sup>3</sup> permet d'assurer le stockage et un réseau d'environ 70 km la distribution.

La commune d'Echarcon est alimentée en eau potable par deux interconnexions : à l'est avec la Communauté d'Agglomération Evry Centre Essonne (CAECE) et à l'ouest avec le Syndicat des Eaux Entre Rémarde et Ecole (SIERE). Un réservoir de 500 m<sup>3</sup> permet d'assurer le stockage, et un réseau d'environ 9 km la distribution.

### 02 Unité de Baulne

#### Le mode de gestion

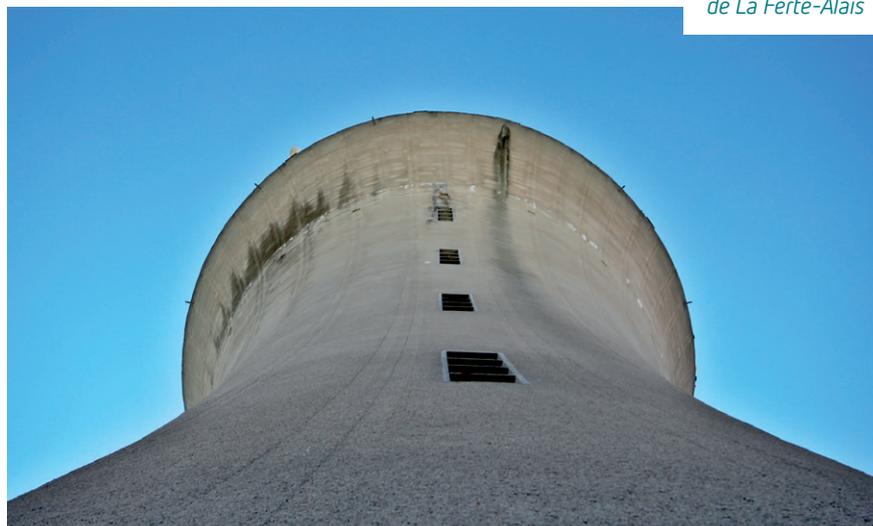
L'exploitation du réseau de distribution d'eau potable et du forage du Moulin du Gué est assurée par VEOLIA, dans le cadre d'un contrat d'affermage. Celui-ci s'étend sur une durée de 11 ans, du 1<sup>er</sup> janvier 2007 au 31 décembre 2018. Les communes desservies sont Baulne, La Ferté-Alais, Cerny, Guigneville, Dhuisson-Longueville et Orveau.

#### Le réseau et la production

La production d'eau est assurée par le site unique du forage du Moulin du Gué, présentant un débit maximum journalier de 3 000 m<sup>3</sup>/j. Environ 11 400 habitants sont alimentés par ce forage. Pour assurer la distribution en eau potable, 100 km de réseaux parcourent le territoire. Une interconnexion de secours avec le SIERE est en place, et un second forage à

Orveau n'est pas exploité pour cause de pollution aux OHV. Ainsi, ce secteur est-il inclus au périmètre de l'étude de sécurisation de l'alimentation en eau potable, décrite plus haut.

*Château d'eau  
de La Ferté-Alais*



## 03 Unité de Maise

Cette unité technique recouvre deux services différents : celui de Maise et celui de Courdimanche.

### Le mode de gestion

L'exploitation du réseau de distribution d'eau potable de Maise est assurée par la Société des Eaux de l'Essonne, dans le cadre d'un contrat d'affermage. Celui-ci s'étend sur une durée de 12 ans, du 1<sup>er</sup> juillet 2013 au 31 décembre 2025.

L'exploitation du réseau de distribution d'eau potable de Courdimanche est assurée par la Société des Eaux de l'Essonne, dans le cadre d'un contrat d'affermage qui s'achèvera au 31 décembre 2016.

### Le réseau

Environ 2800 habitants sont alimentés par le forage de Maise, exploité à un débit maximal de 1400 m<sup>3</sup>/j. Un réservoir enterré de 1 000m<sup>3</sup> permet la distribution de l'eau sur l'ensemble de la commune via un réseau d'environ 24 km.

Courdimanche compte 4,5 km de réseau pour 270 habitants.



Gironville

## 04 Unité de Gironville

### Le mode de gestion

L'exploitation du réseau de distribution d'eau potable des communes de Buno-Bonnevaux, Gironville sur Essonne et Prunay sur Essonne est assurée par la Société des Eaux de l'Essonne, dans le cadre d'un contrat d'affermage. Celui-ci s'étend sur une durée de 12 ans, du 1<sup>er</sup> juillet 2008 au 30 juin 2020.

### Le réseau

Environ 1600 habitants sont alimentés par le forage de Gironville, exploité à un débit maximal de 1000 m<sup>3</sup>/jour. Le réseau de distribution, d'environ 34 km, est complété par deux réservoirs et un surpresseur.

## 05 Unité de Boutigny-sur-Essonne

### Le mode de gestion

L'exploitation du système de distribution d'eau potable est assurée par la Société des Eaux de l'Essonne dans le cadre d'une gestion déléguée. Elle est encadrée par un contrat d'affermage conclu pour la période allant du 15 mars 2012 au 31 décembre 2022.

### Le réseau

Plus de 4000 habitants sont alimentés par le forage de Belesbat, exploité à un débit de 2000 m<sup>3</sup>/j. Le réseau de distribution, d'environ 41 km, est complété par quatre réservoirs et trois surpresseurs. Le réseau de distribution, d'environ 34 km, est complété par deux réservoirs et un surpresseur.

# Les reseaux secs : gaz, électricité et éclairage public

## GAZ ET ÉLECTRICITÉ

En 2015, le service contrat du SIARCE a assuré le suivi des contrats de concession de gaz et d'électricité en rencontrant régulièrement ses interlocuteurs privilégiés d'ERDF et de GrDF. Le service contrat a, de plus, étudié le Compte Rendu d'Activité du Concessionnaire (CRAC) pour l'année 2014 et en a fait une présentation à la commission Consultative des Services Publics Locaux ainsi qu'au comité syndical du SIARCE.

En coopération avec la direction des finances, le service contrat a aussi assisté les 8 communes ayant délégué ces compétences pour réaliser leurs dossiers relatifs aux redevances R1 et R2 reversées par les concessionnaires.



## ÉCLAIRAGE PUBLIC

Seule la commune d'Echarcon a délégué sa compétence éclairage public au SIARCE. Le SIARCE assure l'entretien de son parc via un contrat d'entretien de l'éclairage public. Des petits travaux de remise en état, notamment suite à du vandalisme ou du matériel défectueux, ont été réalisés sur la commune en 2015.



# Service aménagement durable

De par la délégation par les communes des compétences relatives à l'assainissement, aux eaux pluviales, à l'eau potable, aux cours d'eau non domaniaux, aux berges de Seine, le SIARCE doit être consulté pour les autorisations du droit des sols et dans le cadre des documents de planification territoriale.

Le service veille et favorise l'application des politiques du SIARCE. Il soutient les services opérationnels en amont des projets et durant l'application des décisions. Il apporte notamment un soutien juridique.

Il est en charge d'assurer la perception des recettes liées au code de l'urbanisme et de l'environnement.

En 2015, est apparue de plus en plus souvent la nécessité de clarifier le foncier et notamment les servitudes techniques sur des parcelles privées.

## DOSSIERS D'AUTORISATION DU DROIT DES SOLS

En 2016, le service a émis 635 avis pour 23 communes (contre 15 en 2014 et 12 en 2013). Ce qui représente une augmentation de 22% par rapport à l'année 2014 et de 74% par rapport à 2013.

Le service vérifie la complétude des dossiers (exemples : plan de masse faisant apparaître les modalités selon

lesquelles les bâtiments ou ouvrages seront raccordés aux réseaux publics ou, à défaut d'équipements publics, les équipements privés prévus, notamment pour l'alimentation en eau et l'assainissement, le document attestant de la conformité du projet d'installation d'assainissement non collectif au regard des prescriptions réglementaires...).

Il veille au respect du règlement du service public d'assainissement collectif et du règlement du service public d'assainissement non collectif approuvés le 5 mars 2015.

Il informe sur les démarches à mener pour les demandes de raccordement aux réseaux et rappelle les règles concernant les contrôles des installations privatives d'assainissement.

Communes	Permis de construire	Déclaration préalable	Certificat d'urbanisme	Permis d'aménager	Permis de démolir	2015	2014	ÉVOLUTION	
						TOTAL	TOTAL	%	Nb
Ballancourt-sur-Essonne	38	23	18	-	-	79	60	32 %	19
Baulne	2	2	-	-	-	4	0	-	4
Boissy-le-Cutté	9	1	1	-	-	11	2	450 %	9
Buno-Bonnevaux	-	-	-	-	-	0	1	-100%	-1
Cerny	12	1	7	1	-	21	5	320 %	16
Champcueil	4	-	3	-	-	7	0	-	7
Chevannes	4	-	2	-	-	6	0	-	6
Corbeil-Essonnes	94	54	38	3	-	189	196	-4 %	-7
D'Huisson-Longueville	12	2	1	-	-	15	10	50 %	5
Echarcon	-	-	-	-	-	0	6	-100 %	-6
Fontenay-le-Vicomte	2	4	1	-	-	7	3	133 %	4
Gironville	1	-	-	-	-	1	0	-	1
Guigneville	2	-	-	-	-	2	0	-	2
Itteville	36	41	19	4	2	102	109	-6 %	-7
La Ferté-Alais	5	5	-	-	-	10	1	900 %	9
Maisse	3	-	-	-	-	3	1	200 %	2
Menecy	49	14	15	2	12	92	116	-21 %	-24
Nainville-les-Roches	19	-	2	1	-	22	0	-	22
Nanteau	-	1	-	-	-	1	0	-	1
Ormoy	18	5	4	-	-	27	5	440 %	22
Orveau	1	-	5	-	-	6	0	-	6
St-Germain-lès-Corbeil	-	-	-	-	-	0	1	-100 %	-1
Saintry-sur-Seine	3	-	-	-	-	3	1	200 %	2
Vayres-sur-Essonne	6	1	9	-	-	16	0	-	16
Vert-le-Grand	1	-	-	-	-	1	0	-	1
Vert-le-Petit	7	-	3	-	-	10	3	233 %	7
Villabé	-	-	-	-	-	0	0	-	0
<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>328</b>	<b>154</b>	<b>128</b>	<b>11</b>	<b>14</b>	<b>635</b>	<b>519</b>	<b>22 %</b>	<b>116</b>
<b>TOTAL des Autorisations du droits des sols 2015 = 635</b>									



## LES DOCUMENTS DE PLANIFICATION TERRITORIALE

L'élaboration (ou la révision) d'un document d'urbanisme du type Plan Local d'Urbanisme (PLU) constitue l'occasion d'aborder des questions liées à la gestion de l'eau.

En effet, ce document d'urbanisme :

- est, en premier lieu, un outil d'occupation des sols, qui doit pouvoir intégrer des zonages spécifiques à des thématiques de l'eau comme les périmètres de protection des captages d'alimentation en eau potable, les zones humides, etc.
- doit, à travers ses objectifs et ses prescriptions, ne pas contrevenir aux objectifs de gestion équilibrée de l'eau

comme la rationalisation des linéaires de réseaux d'assainissement ou d'alimentation en eau potable, la disponibilité locale de la ressource en eau, la gestion des eaux pluviales, la nécessité d'emplacement réservé...

Il est nécessaire d'assurer l'interaction entre les documents de planification de l'eau et ceux de l'urbanisme.

Le SIARCE est associé à l'élaboration des PLU. Le service établit le porté à connaissance, participe aux réunions des PPA et émet l'avis sur l'arrêt de PLU. A titre d'exemple, en 2015 le service a suivi le PLU de Mennecy, Fonte-

nay-le-Vicomte, Boissy-le Cutté, Baulne, Vert-le-Petit, Vert-le-Grand, Ballancourt, Soisy-sur-Seine, Corbeil-Essonnes, Cerny et Nanteau-sur-Essonnes.

Le syndicat est intervenu de façon plus appuyée auprès des deux communes d'Echarcon et Boutigny-sur-Essonnes, où il est chargé de l'élaboration du PLU : ces démarches menées en lien étroit avec les mairies sont avancées et devraient aboutir en 2016.

---

Le Siarce est associé  
à l'élaboration des PLU

---

## PARTICIPATION AU FINANCEMENT DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF (PFAC)

La Participation au Financement de l'Assainissement Collectif (PFAC) est une taxe qui est due par les usagers dès lors qu'ils rejettent de nouveaux volumes d'eaux usées au réseau.

En 2015, le service a émis 64 arrêtés PFAC contre 51 en 2014 soit une augmentation de 25%.

Sur les 64 arrêtés, 45 étaient liés à un nouveau branchement et 54 en lien avec une autorisation du droit des sols. Le total de la PFAC indiqué dans ces arrêtés est d'environ 240 000 € soit une augmentation de 158 138 € par rapport à 2014.

## TAXE D'AMÉNAGEMENT MAJORÉE ET PROJET URBAIN PARTENARIAL

Selon le contexte, les communes peuvent souhaiter mettre en place des Taxes d'Aménagement Majorées (TAM) ou Projets Urbains Partenariaux (PUP). Si un projet urbain nécessite des travaux plus importants qu'un simple branchement en lien avec les compétences déléguées par la commune, le SIARCE est partenaire dans la démarche.

Le service est un soutien à la commune dans le cadre de ce type d'opération, et veille au respect des prérogatives du SIARCE.

La participation à l'élaboration des PLU et l'étude des autorisations du droit des sols permettent de prévoir au mieux ce type de dispositif.

Des conventions de reversement ont été signées en 2015 avec les communes d'Orveau et de Mennecy dans le cadre d'un PUP, pour une somme de 270 201 €, et avec la commune de Ballancourt-sur-Essonnes dans le cadre d'une Taxe d'Aménagement Majorée appliquée à un périmètre situé rue de l'Aunette.





# 3.

## Direction des rivières & du milieu naturel

**50** / L'entretien et la gestion des cours d'eau  
et des milieux naturels

**56** / Le programme Phyt'Essonne

**57** / Le schéma directeur de valorisation  
et d'aménagement du Ru de Ballancourt

**58** / Le schéma directeur de valorisation et d'aménagement  
du ru de Misery

**59** / L'entretien et la gestion de zones humides par éco-pâturage

**60** / Vers une restauration naturelle de la rivière Essonne

**61** / L'aménagement et la valorisation des berges de Seine

**63** / L'aménagement d'itinéraires de promenades  
et de sites en vallée de l'Essonne

**66** / Des aménagements de berges

**68** / Le contrat de bassin Essonne-aval

# L'entretien et la gestion des cours d'eau et des milieux naturels

## Les programmes pluriannuels d'entretien des cours d'eau

Maintenir ou améliorer la diversité des boisements, diversifier la végétation aquatique et palustre indigène, préserver ou restaurer la diversité des habitats piscicoles, contribuer à la conservation des sites Natura 2000, limiter la prolifération des espèces végétales invasives, voici entre autres les principaux objectifs auxquels doivent répondre les programmes pluriannuels d'entretien qu'a engagés le syndicat sur les cours d'eau de son territoire, soit plus de 200 km de berges.

Les travaux réalisés sous maîtrise d'ouvrage du syndicat sont encadrés par deux arrêtés préfectoraux :

- L'arrêté interpréfectoral n° 2012/DDT/SEPR/664 en date du 19 octobre 2012 déclare d'intérêt général le PPRE (programme pluriannuel de restauration et d'entretien) de la rivière Essonne et de ses annexes sur le territoire des communes de Malesherbes (45), Boulancourt, Buthiers et Nanteau-sur-Essonne (77), pour la période 2012-2016 ;
- L'arrêté préfectoral n° 2013-DDT-SE-301 du 2 août 2013 déclare d'intérêt général au titre de l'article L. 211-7 du code de l'environnement la réalisation du PPRE de la rivière Essonne, de ses affluents et de ses annexes (hors Juine), dans le département de l'Essonne, pour la période 2013-2016.



**Maître d'ouvrage  
et maître d'œuvre :** Siarce



**Entreprises :**  
Segex / Mabillon

### ESSONNE AMONT



**Coût des travaux :**  
67 000 € HT



**Cofinancements :**

- 40 % AESN
- 35 % Conseils départementaux du Loiret et de la Seine-et-Marne cumulés

### ESSONNE AVAL



**Coût des travaux :**  
267 000 € HT



**Cofinancements :**

- 40 % AESN
- 40 % Conseil départemental de l'Essonne



Fauchage sur  
le fossé coulant



**4 575**  
ml de faucardage  
réalisés en 2015

**14 172**  
ml de fauchage  
réalisés en 2015

## Des interventions adaptées

L'année 2015 est dans la continuité de l'année 2014. Les pratiques d'entretien restent les mêmes avec la volonté de diminuer les pratiques de faucardage en les limitant aux zones fortement lenticulaires et aux rus affluents. Le fauchage est réalisé sur des parcelles où des milieux ouverts remarquables sont à conserver en limitant l'emprise arbustive et arborescente. La gestion des espèces invasives fait l'objet d'une attention toute particulière avec des tests en cours sur plusieurs sites.

On note en 2015, une augmentation du linéaire faucardé. Cela est dû aux fortes chaleurs et aux faibles débits de la rivière Essonne qui ont généré une prolifération de la végétation aquatique. Parmi les autres faits marquants : près de 50 arbres ont été coupés lors des travaux hivernaux d'abattage sur le bief d'Echarcon et plus de 500 heures de travail ont été consacrées par une équipe de trois personnes pour l'enlèvement d'embâcles et la coupe de branches basses le long des cours d'eau. Enfin, signalons une opération « coup de poing » de nettoyage du lit de la rivière à Corbeil-Essonnes : près de 70 m<sup>3</sup> de déchets ont été évacués en décharge.



Déchets sortis de la rivière à Corbeil-Essonnes



Embâcle sur le bief d'Echarcon

### Tableau comparatif des travaux menés sur la rivière Essonne dans le département de l'Essonne sur la période 2011-2015

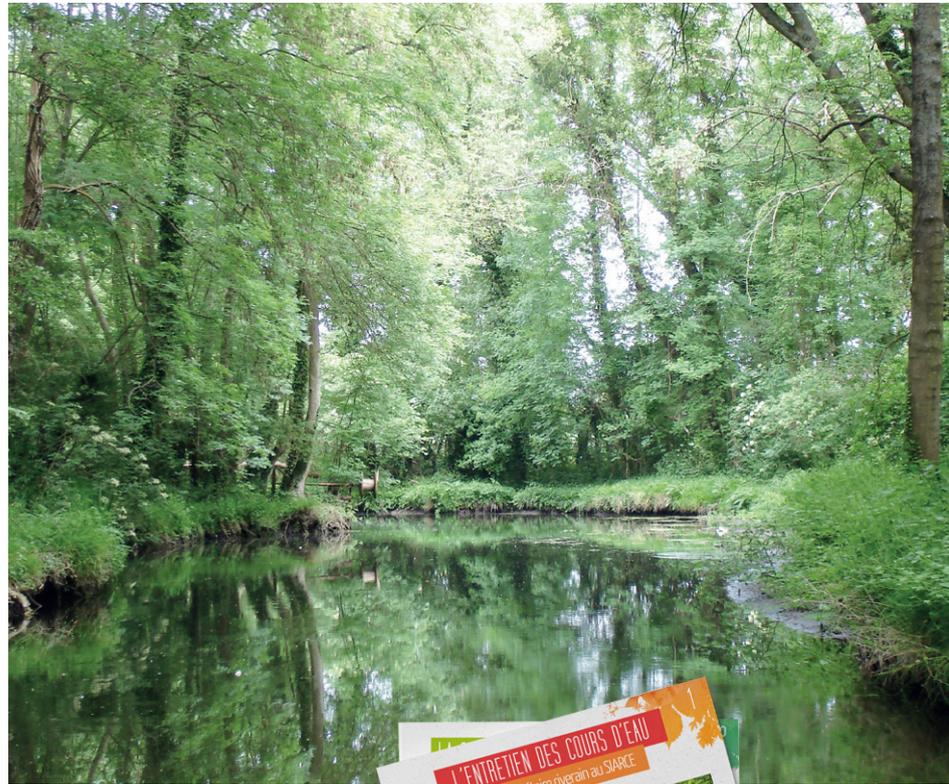
	2011	2012	2013	2014	2015
<b>Abattage (u)</b>	51	112	100	66	58
<b>Fauchage (ml)</b>	24 629	19 270	32 733	17 500	14 172
<b>Elagage (ml)</b>	1 345	2 365	772	1 102	2 402
<b>Faucardage (ml)</b>	13 243	6 165	3 940	1 700	4 575

Pour les quatre communes de l'Essonne-amont, après les interventions d'été sur la végétation herbacée, les travaux de l'année 2015 ont été réalisés aux mois de novembre et décembre. Ils ont consisté en l'enlèvement des embâcles, la coupe des branches basses sur l'ensemble des biefs, à l'abattage d'une centaine d'arbres et de travaux forestiers sur le bief du moulin de Beudon, la noue de Bordebuses, la noue des Quinselons et la noue de Touveau.

# L'entretien et la gestion des cours d'eau et des milieux naturels

## Des réunions de chantiers et un guide d'entretien des cours d'eau

Les réunions de chantier sont des moments privilégiés afin d'informer les élus, les partenaires techniques et financiers de la programmation, du déroulement, de l'avancée et des résultats des travaux. C'est l'occasion aussi pour les représentants des communes de faire remonter leurs demandes et de bien appréhender les enjeux des programmes pluriannuels d'entretien. Cependant, elles ne permettent pas de toucher tous les propriétaires des quelque 3000 parcelles, publiques ou privées, riveraines de l'Essonne et de ses affluents. Aussi, le syndicat a-t-il édité en 2015 un « guide d'entretien des cours d'eau à l'usage des riverains ». Constitué d'un document de sensibilisation et de 9 fiches techniques, il sera diffusé au premier semestre 2016.



Télécharger le

# GUIDE

d'entretien des cours d'eau  
à l'usage des riverains

## La gestion des espèces invasives

La présence d'espèces invasives, végétales ou animales, et leur prolifération, modifie le fonctionnement, la composition ou la structure des milieux naturels. On considère qu'elles constituent l'une des causes majeures d'appauvrissement de la biodiversité. Le bassin de l'Essonne n'échappe pas à ce phénomène : on y rencontre de façon régulière ragondins et rats musqués, mais également des espèces invasives végétales telles que la Renouée du Japon, le Buddleia, l'Ailante ou l'Elodée du Canada.

Concernant la gestion de la renouée du Japon, les actions engagées en 2014 se sont poursuivies en 2015 sous différentes formes : pose de bâches horizontales et verticales à Malesherbes (noue de la peupleraie) et à Corbeil-Essonnes (site du laminoir), poursuite de la surveillance de foyers importants et arrachage des plants. Le Rat musqué (*Ondatra zibethicus*) et le Ragondin (*Myocastor coypus*) sont également concernés par un programme de maîtrise de leurs populations. Au printemps 2015, le syn-



Mise en place d'une bâche " anti-invasives" sur la Noue des Tanneurs à Malesherbes

dicat a organisé une campagne de piégeage des rongeurs sur trois sites particulièrement touchés sur la commune de Corbeil-Essonnes. D'autres secteurs (Menecy, Maisse, Malesherbes, Auvernaux, Nainville-lès-Roches, Itteville, Boulancourt) ont également fait l'objet de campagnes de piépages, dans le cadre de la mise à disposition gracieuse de cages-pièges aux riverains volontaires qui se chargent par la suite d'éliminer les individus capturés. Environ, 130 individus ont ainsi été éliminés en 2015.



Piégeage des ragondins à Corbeil-Essonnes

## Des travaux en régie

Sollicitée régulièrement par les communes pour des interventions urgentes, des réparations ponctuelles ou des travaux d'entretien mineurs sur des milieux naturels, les gardes-rivières sont dotés depuis de matériels (tire-fort, tronçonneuse, élagueuse, etc.) pour assurer ces différentes missions. En 2015, parmi les travaux réalisés en régie, citons la réparation d'une berge (mise en place d'un tressage et de déflecteurs) du ru de Boigny à Baulne, des travaux forestiers, de fauchage et de débroussaillage sur la noue des Tanneurs à Malesherbes, l'enlèvement d'embâcles à Itteville et à La Ferté-Alais, l'entretien des berges à Gironville-sur-Essonne.



Travaux d'entretien sur la Noue des Tanneurs, à Malesherbes

# L'entretien et la gestion des cours d'eau et des milieux naturels

## Des reprises de berges et d'aménagements

Dans le centre-ville de Corbeil-Essonnes, sur le secteur de Combes-Marnès, les berges, ravagées par les ragondins, ont fait l'objet de plantations (environ 1500 plants) sur plus de 200 ml, protégées par des grillages pour éviter le retour du rongeur. Les espèces végétales plantées sont uniquement des héliophytes variées pour diversifier les couleurs et les temps de floraison et favoriser la phyto-épuration de l'eau.

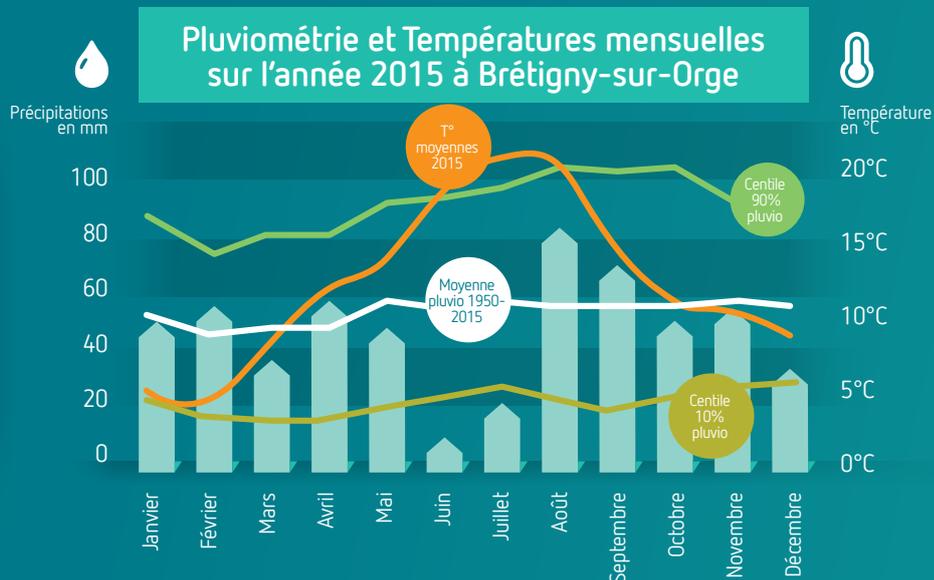
Par ailleurs, certains travaux de restauration hydromorphologique du ru de Boigny à Baulne, réalisés en 2011, n'ont pas montré pleinement satisfaction. Des épis et des fascines ont alors été restaurés en octobre 2015. Un lit plus resserré s'est depuis redessiné et offre aujourd'hui une diversification des écoulements, un autocurage naturel renforcé et de nouveaux habitats aquatiques.



Plantations  
au droit des berges  
« Combes-Marnès »  
Corbeil-Essonnes



Le suivi hydrologique  
et météorologique :  
2015, un été et  
un hiver chauds  
et secs !



## Des interventions sur les ouvrages et les stations de mesure

Le SIARCE entretient plus de 40 sites hydrauliques sur les cours d'eau de son territoire. Une gestion précise de ces ouvrages et moulins est assurée au quotidien afin de prévenir les risques d'étiages ou d'inondations, mais également de minimiser leurs impacts sur l'hydrologie et la qualité hydromorphologique des rivières. Malgré la maintenance régulière de ce patrimoine hydraulique, des interventions sont réalisées chaque année pour garantir son bon état de fonctionnement.



### La réfection de la Vanne Jules Vallès à Corbeil-Essonnes

€ 21 700 € TTC

La vanne Jules Vallès, à Corbeil-Essonnes, a été installée il y a plus de 15 ans, afin de permettre une répartition optimisée des débits entre les deux bras de l'Essonne sur ce secteur. En période de crue notamment, elle est actionnée en parallèle avec l'ouvrage « maître » que constitue le moulin de Carrefour, situé sur le bras droit de la rivière.

A la suite d'un problème mécanique survenu fin 2014, la vanne n'était plus fonctionnelle. En 2015, le SIARCE a

donc entrepris de la remettre en état, ainsi que les automatismes associés, et de la sécuriser. Cette vanne étant de type « guillotine », elle n'entrave pas la libre circulation piscicole.

### La remise en état de la station débitmétrique du pont de l'A6

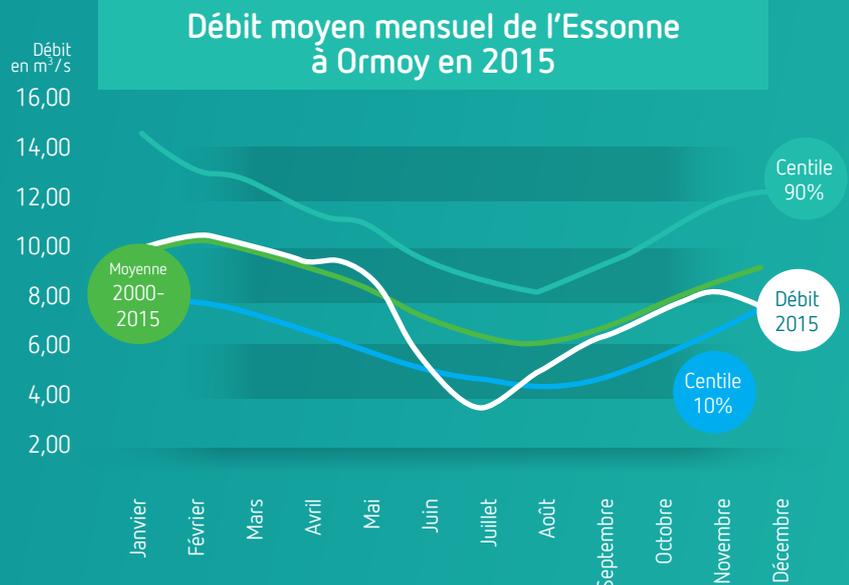
La station de mesure des débits, située au niveau du pont de l'autoroute A6 (commune d'Ormoiy), constitue la station de référence du SIARCE pour le suivi hydrologique de la rivière Essonne. Après de nombreuses années de bon fonctionnement, la station a

commencé à montrer des signes de faiblesse et les données obtenues ont perdu en fiabilité. Un ensemble de diagnostics sur les sondes, systèmes d'acquisition et de transmission des données a permis de mettre en évidence une usure des câbles et une déperdition d'écho liée à la largeur du cours d'eau, induisant de nombreux artefacts dans les données collectées. Aussi, en 2015, une reconfiguration de la station et un remplacement des câblages ont-ils été réalisés. Depuis, les mesures de débits enregistrées sur la partie aval de l'Essonne sont à nouveau fiables.

Avec un cumul annuel de 519 mm seulement, les précipitations de 2015 ont été les plus faibles de ces 10 dernières années ; les mois de juin, de juillet et la fin d'année ont été très secs. L'été a présenté le moins de jours de pluie depuis 2000 et l'hiver 2015/2016 a battu tous les records de température : près de 5°C de plus que les normales de saison !

Les effets de cet été très sec se sont fait ressentir au niveau des débits de la rivière Essonne, avec les plus faibles débits de l'Essonne connus enregistrés cet été.

En revanche, grâce à des niveaux de nappes plutôt élevés et des pluies régulières de janvier à mai, puis d'août à novembre, les débits de l'Essonne sont restés dans les normales sur ces deux périodes.



# Le programme Phyt'Essonne

Engagé début 2013 pour une durée de 4 ans, le programme PHYT'ESSONNE accompagne douze communes du territoire vers une gestion sans pesticides de leurs espaces publics, en respectant l'environnement et la santé des populations.

Les années 2013 et 2014 ont permis de réaliser le diagnostic des pratiques communales, et la formation des élus et des agents municipaux. L'année 2015, quant à elle, a permis la mise en place d'une gestion efficace et pérenne des espaces communaux. Un plan de gestion différenciée a été rédigé pour chacune des communes, avec des prescriptions d'entretien sans pesticides, adaptées à chaque espace, à ses contraintes et à ses objectifs. Cette gestion différenciée s'est appliquée progressivement, en commençant par des sites-tests pour s'étendre à l'ensemble du territoire pour certaines communes. Ces changements de pratiques ont été accompagnés de campagnes de sensibilisation menées auprès des particuliers et par l'édition d'une plaquette d'information. Ainsi, les communes engagées dans le

## En 2015, le programme PHYT'ESSONNE, c'est :

- ✓ La formation à la réglementation en vigueur et aux bonnes pratiques d'entretien des 3 communes n'ayant pu jusqu'alors en bénéficier
- ✓ 11 plans communaux de gestion différenciée réalisés (Vert-le-Grand a validé son plan fin 2014)
- ✓ La formation à la mise en application du plan communal de gestion différenciée pour 9 collectivités (+2 début 2016)
- ✓ 6 réunions publiques et journées de sensibilisation aux bonnes pratiques d'entretien et aux risques liés aux pesticides
- ✓ Le lancement ou la poursuite du plan communal de gestion différenciée sur six communes engagées
- ✓ La réduction significative des consommations de pesticides : 76 % en moins de surfaces d'espaces publics entretenues avec des pesticides chimiques par rapport à 2013
- ✓ La multiplication par 4 des secteurs entretenus à l'aide de techniques alternatives par rapport à 2013

€ PHYT'ESSONNE est soutenu financièrement par l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, les Conseils régionaux Centre et Ile-de-France, les Conseils départementaux du Loiret et de l'Essonne.

programme Phyt'Essonne pourront gérer leurs espaces en conformité avec la Loi Labbé, qui interdit aux collectivités à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2017, l'utilisation de la très grande majorité des pesticides chimiques, sur les espaces verts, les voiries, les forêts et les promenades ouverts au public.

---

PHYT'ESSONNE accompagne douze communes du territoire vers une gestion sans pesticides de leurs espaces publics, en respectant l'environnement et la santé des populations.

---



# Le schéma directeur de valorisation et d'aménagement du Ru de Ballancourt

Le ru de Ballancourt est un cours d'eau non domanial, affluent rive droite de l'Essonne, qui traverse la commune sur tout son parcours de 2,2 km. Au cours des 50 dernières années, l'urbanisation du bassin versant et de nombreux aménagements ont entraîné de profonds bouleversements du ru. En 2015, en association étroite avec la commune de Ballancourt-sur-Essonne, le syndicat a réalisé le schéma directeur de valorisation et d'aménagement du cours d'eau. Co-financée à hauteur de 80 % par l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, le Conseil Départemental de l'Essonne et la Région Ile-de-France, cette étude, conduite sous maîtrise d'ouvrage SIARCE et d'un montant de 62 k€ HT, a permis de définir un programme pluriannuel hiérarchisé et évalué financièrement, validé en décembre 2015.

L'enjeu qualité physico-chimique ressort comme étant l'enjeu prioritaire. La mise en conformité des habitations ainsi que des travaux sur les réseaux d'assainissement sont essentiels pour améliorer sensiblement la qualité des eaux et sont la base de la réussite future des aménagements de réouverture et de restauration hydromorphologique du cours d'eau.

Dès 2016, seront réalisées des plantations d'hélophytes, la plantation d'une ripisylve, la renaturation des berges au niveau du gymnase, la gestion différenciée des rives. Parallèlement, une étude hydraulique du cours d'eau et des réseaux au niveau du carrefour des rues Aunette/Blanchard/Saint-Martin sera engagée afin de modéliser les contraintes hydrauliques des réseaux.



*Le ru de Ballancourt :  
un cours d'eau  
très artificialisé*

# Le schéma directeur de valorisation et d'aménagement du ru de Misery

Au printemps 2013, le SIARCE, maître d'ouvrage, a engagé l'élaboration du schéma directeur de restauration hydromorphologique et de cohérence écologique du ru de Misery. Co-financée à hauteur de 80 % par l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, le Conseil Départemental de l'Essonne et de la Région Ile-de-France, cette étude, d'un montant de 67 k€ HT, a permis de définir un programme pluriannuel hiérarchisé et évalué financièrement, validé en juillet 2015.

Depuis, les principales actions ont été engagées. Le bureau d'études en charge de la révision du Plan Local d'Urbanisme de Vert-le-Grand s'est saisi des éléments issus du schéma directeur, afin d'en tenir compte et de les intégrer dans ses réflexions. Une réunion de concertation relative au rétablissement de la continuité écologique sur le ru de Misery

dans sa traversée du domaine de la Saussaie et du village s'est tenue en septembre 2015, afin de préciser l'étude de faisabilité à engager pour mener ce projet tout en respectant les contraintes imposées par le classement du site. Les actions de restauration hydromorphologique et de rétablissement de la continuité écologique sur le site Natura 2000 du marais de Misery seront, quant à elles, engagées par le conservatoire des espaces naturels sensibles (ENS) de l'Essonne au cours de l'année 2016. Concernant le secteur du cours d'eau en aval du domaine de la Saussaie et le secteur du domaine de Tréville, ces mêmes actions sont programmées pour les années 2017 à 2019. Enfin, il est à noter que l'élaboration du nouveau schéma directeur d'assainissement de la commune (le précédent ayant été approuvé en 2000) sera engagée au printemps 2016.

---

Il est à noter que l'élaboration du nouveau schéma directeur d'assainissement de la commune sera engagée au printemps 2016.

---



Le ru de Cerny



*Brebis pâturent  
une zone humide  
à Malesherbes*

# L'entretien et la gestion de zones humides par éco-pâturage

Un important foyer de renouée du Japon se propageant largement dans une zone humide a été recensé sur une propriété de la commune de Malesherbes. D'autres zones humides inventoriées sur le territoire communal pourraient également faire l'objet d'entretien et de gestion. L'ensemble de ces espaces représente environ 50 hectares.

Aussi, le SIARCE s'est-il orienté vers la mise en œuvre d'une action expérimentale d'entretien et de gestion par éco-pâturage. L'action poursuit deux objectifs : restaurer la végétation typique des zones humides en luttant notamment contre la Renouée du Japon d'une part, entretenir les espaces afin de maintenir des milieux ouverts humides typiques de la vallée de l'Essonne d'autre part.

Une étude, d'un montant de 30 k € HT et financée à 80 % par l'Agence de l'Eau, doit préalablement permettre d'apporter des compléments actualisés à l'état des lieux-diagnostic initial, d'élaborer un plan de gestion à l'échelle communale, d'élaborer un itinéraire technique « pâturage exclusif » ou « pâturage + fauche » ayant une vocation de gestion et d'entretien des espaces en faisant si possible appel à des éleveurs locaux. Le premier comité de pilotage de l'étude, s'est réuni en février 2016.

Les résultats de l'étude sont attendus pour l'été 2016.

---

**L'action poursuit deux objectifs :**  
restaurer la végétation typique des zones humides en luttant notamment contre la Renouée du Japon d'une part, entretenir les espaces afin de maintenir des milieux ouverts humides typiques de la vallée de l'Essonne d'autre part.

---

# Vers une restauration naturelle de la rivière Essonne

Depuis 2008, le syndicat s'est engagé dans une démarche de restauration de la rivière Essonne et de ses affluents. Le Ru de Boigny, les rus de Cerny et de Montmirault ont ainsi bénéficié avec succès de travaux de restauration. En 2013, un programme pluriannuel de restauration du cours d'eau a été approuvé puis inscrit au contrat de bassin Essonne-aval 2015-2018.

## En moyenne vallée de l'Essonne

Sur les biefs de Trousseau, Saint-Eloi, Neuf et Boutigny, une étude a été lancée au cours de l'été 2014 pour évaluer la faisabilité technique de projets visant à effacer des ouvrages, voire à restituer son fond de vallée à la rivière Essonne. Au vu des résultats présentés fin 2015, et en accord avec tous les partenaires, il a alors été décidé d'une part d'engager une mission partielle de maîtrise d'œuvre visant à supprimer le clapet du barrage Trousseau et à réaliser des travaux d'accompagnement à caractère paysager, et d'autre part de lancer des missions complémentaires : aménagement de la zone de laminage de crue du marais de la Bichellerie, diagnostics détaillés d'ouvrages privés de franchissement, étude géotechnique localisée. Parallèlement, le syndicat poursuit une concertation active et soutenue avec les élus des communes concernées et l'ensemble des acteurs locaux. C'est le cas notamment pour le projet d'aménagement du bief du moulin de Boutigny.

## En haute vallée de l'Essonne

Au cours de l'année 2015, un travail important d'approfondissement des connaissances a été réalisé sur les biefs des moulins Beaudon, Touveau, Mirebeau, Roisneau, Argeville et Pailard. Des contacts ont été pris avec plusieurs



© SIARCE



propriétaires riverains et acteurs locaux et le potentiel de restauration de la rivière a été évalué. Une pêche scientifique, conduite avec la fédération de pêche de l'Essonne, sur un tronçon du cours d'eau a notamment permis de montrer les effets positifs sur les habitats et les populations piscicoles d'un retour récent et localisé de l'Essonne dans son fond de vallée, à la faveur d'une brèche en digue. Désormais, le syndicat dispose d'un état de référence en termes de faciès hydromorphologiques et de structuration du cortège piscicole, éléments précieux pour mener à bien l'étude de faisabilité relative à la restauration hydromorphologique de l'Essonne amont qui sera engagée à partir du printemps 2016.

*L'Essonne à l'amont du barrage Trousseau, le lendemain de l'ouverture de l'ouvrage et un an après. L'effet « plan d'eau » du barrage étant supprimé, la rivière retrouve de l'énergie et une capacité de fluctuation naturelle saisonnière de ses niveaux. Le gain écologique est remarquablement élevé.*

# L'aménagement et la valorisation des berges de Seine

En juin 2014, le syndicat a engagé une étude visant à l'élaboration d'un programme pluriannuel d'aménagement et de valorisation des 41 kilomètres des berges de Seine de 11 communes : Corbeil-Essonnes, Etiolles, Le Coudray-Montceaux, Morsang-sur-Seine, Nandy, Saint-Germain-lès-Corbeil, Saint-Pierre-du-Perray, Saintry-sur-Seine, Saint-Fargeau-Ponthierry, Seine-Port, Soisy-sur-Seine.

En décembre 2015, le programme d'actions a été validé. Il propose de réaliser au cours des 10 à 15 prochaines années un ensemble d'études, de travaux et d'aménagements pour un montant de près de 40 M€ HT.

Dès l'année 2016, des actions importantes sont engagées : études de danger et de diagnostic de sûreté de deux murailles anti-crues, à Corbeil-Essonnes, travaux de reconstruction du quai de Seine au Coudray-Montceaux. L'élaboration du plan d'aménagement et de gestion de la fouille Loury, zone naturelle d'environ 12 hectares en cours d'acquisition par la commune, sera également engagée en vue d'ouvrir d'ici 2020 un espace public conciliant détente et préservation du patrimoine naturel.



*Berges de Seine  
à Saintry-sur-Seine*



*Berges de Seine  
à Etiolles*



**41** km  
de berges valorisées

**11**  
communes  
concernées



# L'aménagement d'itinéraires de promenades et de sites en vallée de l'Essonne

---

La mise en œuvre du Schéma directeur d'aménagement de sites et d'itinéraires de promenades en vallée de l'Essonne s'est activement poursuivie durant cette année 2015, marquée par deux évènements forts :

1/ l'aménagement du fond de vallée  
à Vert-le-Petit, 1<sup>ère</sup> tranche

2/ l'aménagement d'une boucle de promenade  
entre Baulne et Itteville

---



Observatoire et mare



Boucle PMR



Alignement de saules têtards



Boulodrome

## 01 L'aménagement du fond de vallée de Vert-le-Petit - TRANCHE 1

40 hectares de berges, de plans d'eau et de zones humides constituent un patrimoine communal d'une richesse écologique, paysagère, historique et touristique indéniable à Vert-le-Petit.

En 2015, a été engagée la première tranche de l'aménagement global du fond de vallée, planifié sur quatre ans. Ces premiers travaux, au cœur du site, visent à améliorer l'accueil du public, limiter les impacts de l'automobile et favoriser la biodiversité. Autrefois point noir paysager, l'ancien camping a été transformé en zone de loisirs, permettant de concentrer les activités en un point précis. Le stationnement a été maîtrisé, ce qui permet d'assurer la sécurité des promeneurs et de mieux préserver les zones humides alentours. Les aménagements ont consisté notamment en :

- la restauration des cheminements,
- la mise en place de plots anti-stationnement et barrière

- l'aménagement d'un parking paysager
- la création d'une boucle PMR et d'un ponton handipêche en bord d'Essonne
- la création d'une aire de loisirs/pique-nique,
- la pose d'un kiosque,
- l'aménagement de berges en génie végétal,
- la création d'une mare avec panneau pédagogique et observatoire.

Une seconde tranche de travaux concernant la Ruelle Moutier sera engagée fin 2016. La livraison complète de l'aménagement est prévue pour l'année 2018.



Coût de l'opération :  
450 000 € HT



Convention financière  
MOU : SIARCE/CCVE/VLP



Subventions :  
• 120 000 € HT du CD91



Entreprises : SAT/SEGEX



Maîtrise d'ouvrage  
et maîtrise d'œuvre :  
SIARCE



Ponton d'observation



Sentier réaménagé

## 02 Une passerelle sur l'Essonne, reliant Itteville et Baulne

Une boucle de promenade a vu le jour, créant un nouveau lien pédestre entre les étangs d'Aubin à Itteville et les étangs communaux de Baulne. Ce parcours sera à terme inscrit au Plan Départemental d'Itinéraires de Promenades et de Randonnées (PDIPR) de l'Essonne.

Une passerelle de franchissement de l'Essonne de 18 m de portée, ouvrage fondé sur pieux bois battus à plus de 10 m de profondeur, a été construite. Il s'agit d'un ouvrage associant bois et métal, aux lignes épurées et dont l'insertion paysagère a été une priorité.

Le long du ru de Boigny, à Baulne, un cheminement en copeaux de châtaignier et plateformes bois a été mis en place, des restaurations de berges ont été réalisées.

Les étangs communaux d'Aubin, à Itteville, ont bénéficié de travaux à vocation paysagère et écologique : l'entrée du site a été rénovée, l'ancien verger restauré ; au bord de l'étang, la bamboueraie a été coupée pour redonner vie à une zone humide. De plus, un ponton d'observation et des tables de pique-nique ont été installés en bordure d'étangs.



**Coût de l'opération :**  
410 000 € HT



**Convention financière MOU :** SIARCE/CCVE



**Subventions :**  
• 205 000 € HT du CD91



**Entreprises :** SAT/SEGEX



**Maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'œuvre :** SIARCE



< La passerelle sur l'Essonne, entre Baulne et Itteville

# Des aménagements de berges

## 01 Aménagement des berges au droit du lotissement Louis Hesselin, à Corbeil-Essonnes

Au droit du lotissement Louis Hesselin, un cheminement très étroit d'environ 200 mètres de long et situé en bord d'Essonne, se réduisait d'année en année du fait de l'érosion des berges. Propriété de Bouygues-Immobilier, la parcelle a été rétrocédée à la commune de Corbeil-Essonnes, ce qui a permis d'engager la réhabilitation de cet espace.

Les travaux ont consisté en la restauration des berges à l'aide de techniques végétales,

conjuguant consolidation du pied à l'aide de piquets en bois, fagots de saule ou planches de chêne, et plantations d'espèces adaptées aux zones humides sur les talus. Ces plantations assurent un double rôle : grâce à leur système racinaire, elles maintiennent les berges et constituent une zone de vie pour la faune aquatique. Un cheminement de 2 m de large en retrait de la berge a également été réalisé.



*Les berges après aménagement*



**Coût de l'opération :**  
230 000 € HT



**Convention financière :**  
Bouygues Immobilier /  
SIARCE



**Entreprises :** SAT / SEGEX



**Maîtrise d'ouvrage  
et maîtrise d'œuvre :**  
SIARCE et SEGI/SIARCE

02

## Aménagement des berges sur l'ancien site papetier à Corbeil-Essonnes – 2<sup>ème</sup> TRANCHE

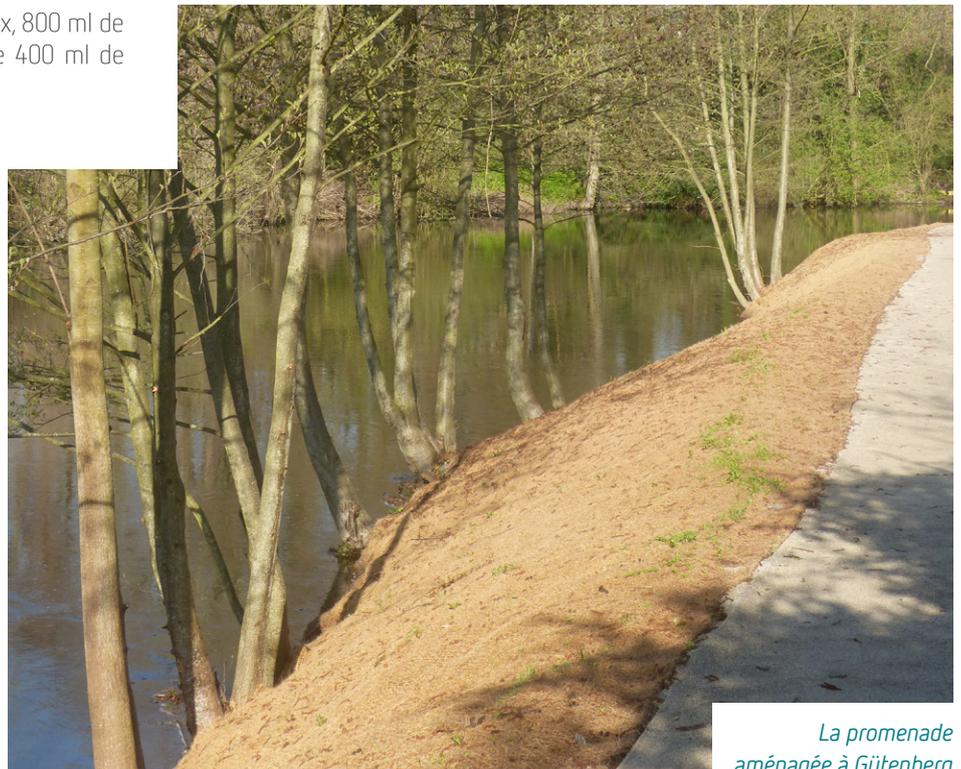
Le site de la Papeterie est un ancien site industriel d'environ 14 hectares, traversé par l'Essonne. La société BOUYGUES IMMOBILIER a été désignée aménageur du site par la Commune de Corbeil-Essonnes, et a confié au SIARCE la maîtrise d'ouvrage des travaux d'aménagement des berges, autorisés par arrêté préfectoral. Une première tranche de travaux a été réalisée en 2014. Une deuxième tranche de travaux a été lancée fin 2015.

Ces travaux comprennent la réhabilitation des berges sur le secteur médian et la restauration d'un chemin piétonnier en bordure de berge, entre la rue Gutenberg et la rue Jean Piestre. Sur ce tronçon, les berges avaient fait l'objet d'importants remblais et étaient envahies par la végétation. Aussi, la végétation rudérale est remplacée par une végétation adaptée et un cheminement en grave stabilisée est implanté en haut de berge.

A l'issue de ces deux tranches de travaux, 800 ml de berges auront été restaurés et plus de 400 ml de cheminements auront été aménagés.



*Secteur médian, en cours de travaux*



*La promenade aménagée à Gutenberg*



**Coût prévisionnel :**  
500 000 € HT



**Convention financière :**  
Bouygues Immobilier/SIARCE



**Entreprise :** PARENGE



**Maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'œuvre :**  
SIARCE et SEGI/SIARCE

# Le contrat de bassin Essonne-aval

La signature officielle du contrat de bassin Essonne-aval 2015-2018 interviendra mi 2016 mais depuis juin 2015, le contrat est devenu opérationnel. Quatre grands objectifs lui sont assignés : protéger et restaurer les milieux aquatiques et humides, pour une enveloppe de 11,7 M€ HT, améliorer la qualité physico-chimique des eaux, pour 58 M€ HT, assurer la pérennité de la ressource et sécuriser l'AEP, pour 11 M€ HT, prévenir le risque d'inondation, pour 1,1 M€ HT. Au total, 82 M€ HT sont à engager jusqu'à fin 2018.

En 2015, sous maîtrise d'ouvrage du Syndicat, plus de 10 millions d'euros HT ont été dépensés, dont 9.6 M€ HT pour l'amélioration de la qualité de l'eau et 0.6 M€ HT pour la restauration des milieux aquatiques. Ces actions ont bénéficié d'aides financières des

quatre partenaires financiers signataires : Agence de l'Eau Seine-Normandie, Conseil Régional d'Ile-de-France, Conseils Départementaux de l'Essonne et de la Seine-et-Marne.

En 2016, les efforts seront poursuivis afin d'atteindre l'objectif de réalisation à mi-parcours (décembre 2016), fixé à l'engagement de 40 % des actions (études et travaux) totalisant 31 M€ HT d'investissements. En tant qu'animateur du contrat, le SIARCE veille aussi à mobiliser l'ensemble des acteurs concernés, gestionnaires de réseaux, aménageurs, collectivités, usagers, pour favoriser une gestion transversale et concertée de la ressource, et atteindre les objectifs de bon état des eaux fixés à l'échelle du bassin versant.

## Quatre grands objectifs :

- protéger et restaurer les milieux aquatiques et humides,
- améliorer la qualité physico-chimique des eaux
- assurer la pérennité de la ressource et sécuriser l'AEP,
- prévenir le risque d'inondation

## Le contrat Essonne-aval au cœur du bassin Seine-Normandie









# 4.

## Les chantiers citoyens

**Le Siarce poursuit et développe avec succès depuis 2011 ses actions en faveur de l'apprentissage à la citoyenneté en direction des jeunes, en organisant des chantiers citoyens sur les communes de son territoire.**

**72 /** Présentation du dispositif

**74 /** Chantiers citoyens réalisés en 2015 sur le territoire du Siarce

**75 /** Répartition des dépenses 2015

# Présentation du dispositif



## 01 Une utilité pédagogique

- Pour découvrir les métiers de l'environnement et les travaux spécifiques en bord de rivière (fauchage, débardage, fascinage, etc.) ;
- Pour sensibiliser les jeunes citoyens de demain sur le fonctionnement des écosystèmes (rivières, zones humides, etc.) lors d'une animation ;
- Pour assurer un apprentissage sur la sécurité et l'usage des matériels mécanisés de jardinage (tailles-haies, débroussailleuse, coupe bordures etc.).

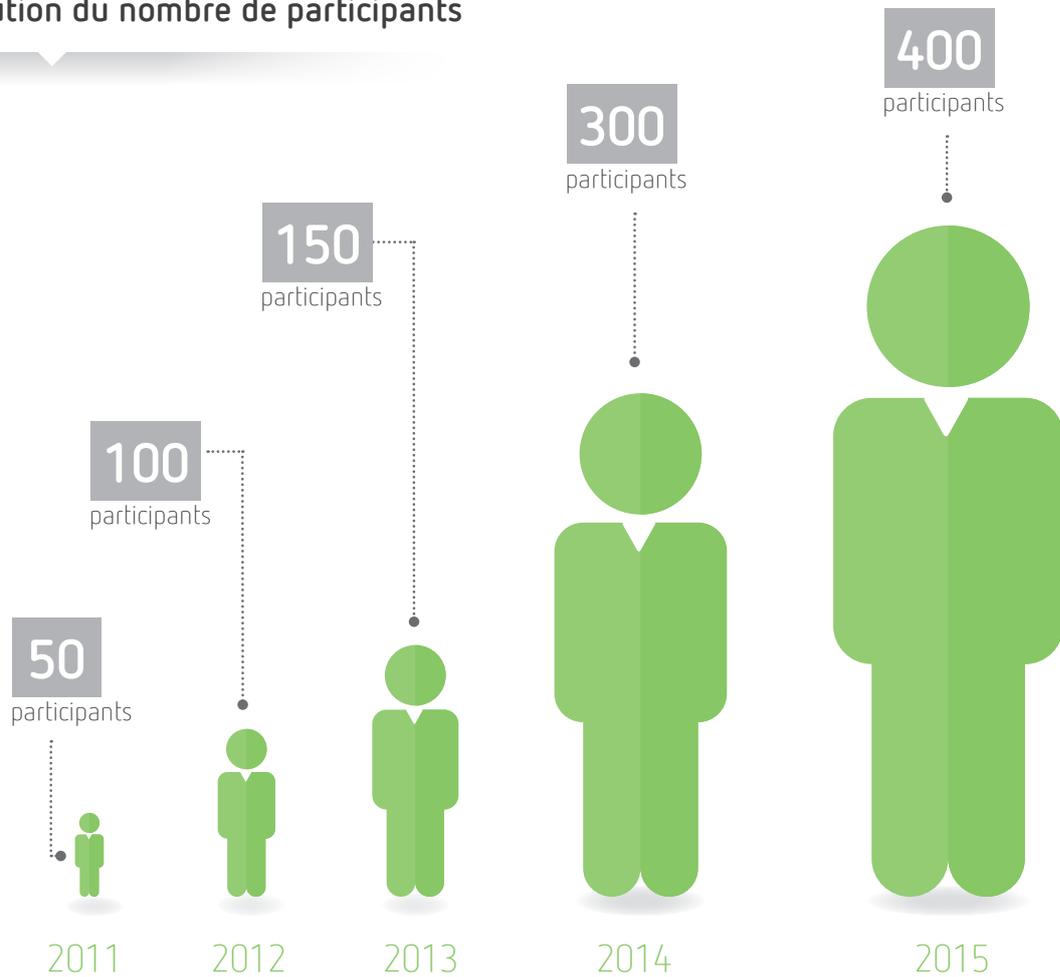
## 02 Une utilité sociale

- Pour s'ouvrir sur le monde du travail et favoriser l'insertion sociale et professionnelle des jeunes de 16 à 25 ans ;
- Pour fédérer la jeunesse issue d'environnements sociaux différents autour d'une expérience valorisante et valorisable.

## 03 Une utilité environnementale

- Pour instaurer une « culture » du respect de l'environnement et plus particulièrement des milieux naturels, des écosystèmes et des rivières ;
- Pour valoriser le territoire des communes membres du SIARCE.

## Évolution du nombre de participants



Un dispositif qui connaît un fort succès depuis sa mise en œuvre en 2011

Une adhésion croissante des communes membres

Une participation de plus en plus importante de jeunes de 16 à 25 ans.



**40**  
chantiers réalisés  
en 2015

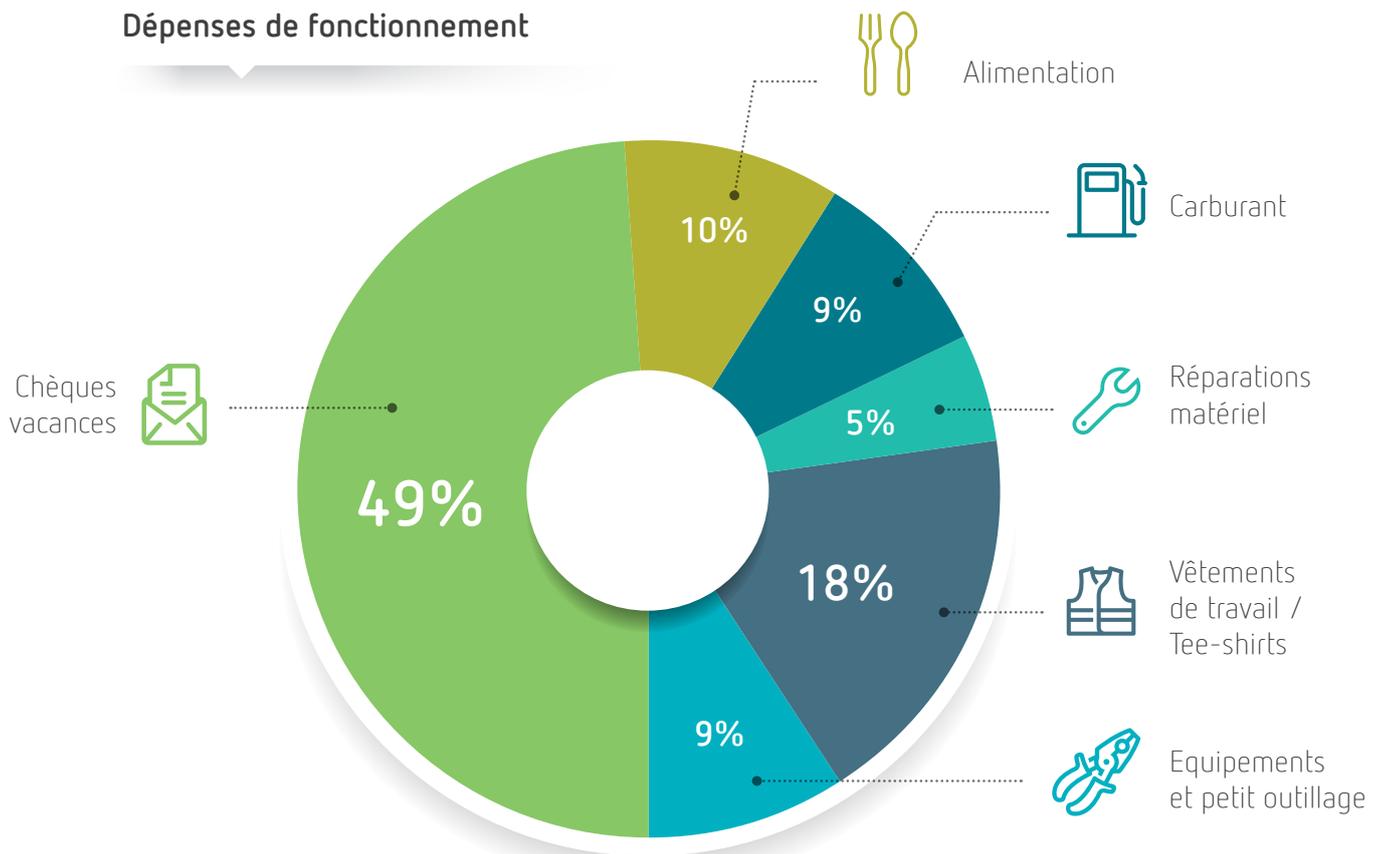


**28**  
communes  
participantes



# Répartition des dépenses 2015

## Dépenses de fonctionnement



## Dépenses d'investissement





## Une adhésion du secteur économique local

### **Contrats de partenariats**

L'adhésion du secteur économique local, assise sur une base juridique : les contrats de partenariat (arrêté du 06 janvier 1989 relatif à la terminologie économique et financière) ;

## Un dispositif reconduit en 2016

Un dispositif poursuivi et développé en 2016 par son financement à 230 € / semaine via des chèques cadeaux multi-enseignes, à concurrence de 500 dossiers projets « Chantiers citoyens » ;

Un dispositif soumis à la présentation d'une lettre de motivation par le ou les jeune(s) de 16 – 25 ans et d'un avis favorable d'un jury composé d'élus et de fonctionnaires territoriaux ;

Le principe de contrats de parrainage reconduit pour 2016.

# L'équipe

## Chantiers Citoyens



Dispositif coordonné par  
**Monsieur Philippe AURIVE**,  
*Vice-président délégué  
aux Chantiers Citoyens*



Claude HOUBLOUP



Arab OUKRAF



Steven LAURENT



Sophie DE GUILLEBON



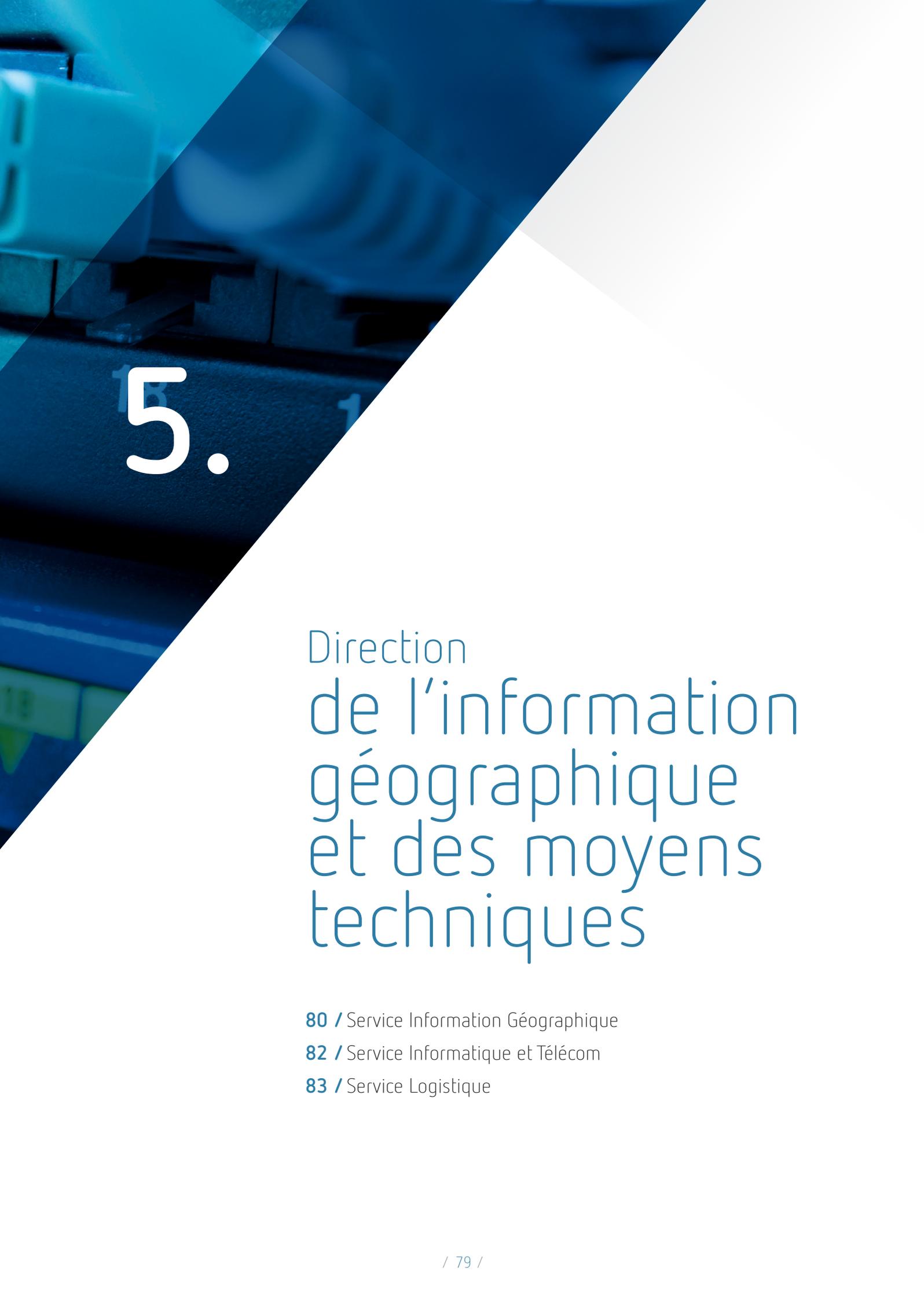
Nicolas HOUBLOUP



Mackan COULIBALY







# 5.

## Direction de l'information géographique et des moyens techniques

80 / Service Information Géographique

82 / Service Informatique et Télécom

83 / Service Logistique

# Service Information Géographique

## Rencontre avec les élus et personnel des communes du syndicat

Le 5 février 2015 a eu lieu la première rencontre « SIG Café » à la salle EXONA. Lors de cette matinée thématique le service information géographique a présenté nos outils SIG et plus particulièrement notre outil mobile développé pour les besoins de la direction rivières et milieu naturel. Ce fut l'occasion d'échanger et de partager autour d'un café de nos projets en matière de développement SIG mais également sur les besoins des communes.



## Les outils SIG, nomade et Web pour la direction des rivières et du milieu naturel

La 3<sup>ème</sup> phase des travaux du marché a été terminée en début d'année 2015, les 12 mois de maintenance qui ont suivi ont permis de corriger certains dysfonctionnements mais également ont permis d'améliorer certaines fonctionnalités. Ces outils sont pleinement opérationnels et s'intègrent parfaitement sur la plateforme SIG du syndicat.

## L'outil SIG assainissement

L'outil SIG Assainissement proposé prendra la forme d'une application Web autorisant la consultation et la saisie d'informations sur site et permettant une utilisation sur le terrain. Cette dernière devra permettre de répondre de manière ergonomique aux besoins fonctionnels définis dans le cahier des clauses particulières (CCP) réalisé dans le cadre d'un marché à procédure adaptée (MAPA) qui sera lancé début 2016.

## Mise en place de conventions d'échange de données

Plusieurs conventions d'échange de données ont été réalisées en 2015 :

- SIARCE – CC2V (Communauté de Communes des 2 Vallées),
- SIARCE – Commune de MALESHERBES.

Dans leurs domaines de compétences le SIARCE, la CC2V et la commune de MALESHERBES s'engagent à se mettre mutuellement à disposition certaines données numériques.

L'échange d'informations sous forme numérique participe au développement d'une vision commune et cohérente du territoire, facilite la conduite des études, valorise les données, les rend plus homogènes, et plus généralement, permet d'améliorer l'efficacité de chacun.

Dans le cadre des DSP assainissement et eau potable des conventions d'échange de données à titre gratuit entre le SIARCE et VEOLIA EAU et le SIARCE et la SEE ont été signées. Elles seront pleinement opérationnelles en 2016.

Ces conventions permettront au syndicat de mettre à jour annuellement et plus si nécessaire les réseaux d'assainissement et eau potable dans son SIG.

## Intégration de données communales et institutionnelles

Des données communales ont été intégrées dans WebSigne en 2015 notamment le PLU de MAISSE. Pour rappel le SIARCE peut intégrer pour le compte des communes qui le souhaitent leurs données dans l'outil de consultation WebSigne.

Avec la carte,  
analysons et  
coordonnons  
durablement  
nos actions.

## Acquisition de données

Le syndicat a acquis une nouvelle photo aérienne qui couvre son nouveau territoire. Cette photo aérienne a été réalisée cet été sur l'île de France entre juillet et septembre 2015.

La société AéroData a réalisé cette prestation le coût de la photo aérienne et de son modèle numérique de terrain (MNT) est de 22 980.00€ TTC

## Mise à jour des données cadastrales

Les plans cadastraux des 44 communes du syndicat ont été intégrés dans WebSigne. Les plans cadastraux de ces communes sont issus soit de conventions signées avec les DG-FiP de l'Essonne et de Seine et Marne ou bien achetés auprès des services du cadastre pour les communes qui sont hors convention. Ces acquisitions plans et fichiers MAJIC 3 pour 2015 ont eu un coût de 2 535.00€ TTC

## Travaux cartographiques

De nombreuses cartes ont été réalisées pour les différentes directions opérationnelles et pour la direction générale notamment pour illustrer l'état des lieux des différents syndicats de rivière, d'assainissement et eau potable sur l'unité hydrographique IF5 ainsi que les propositions de regroupement proposées par le SIARCE. L'ensemble de ces cartes ont été intégrées dans la cartothèque.

## WebSigne et WebSigne Réseaux

WebSigne en 2015, a vu une augmentation des connexions par rapport à l'année précédente. Très apprécié des communes cet outil se veut « l'outil d'aide à la décision » des communes.

En interne un service cartographique dédié à l'assainissement a été mis en place sur WebSigne.

Il est composé des réseaux d'assainissement eaux usées, eaux pluviales, ainsi que des réseaux d'eau potable, des communes et syndicats qui ont adhéré au SIARCE.

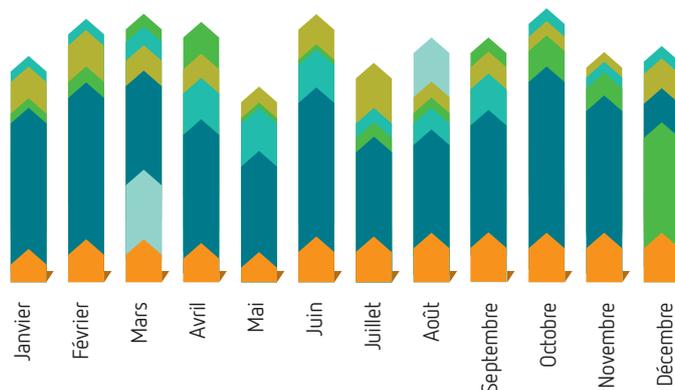
Pour rappel l'adresse du site est :  
<https://www.signe-siarce.fr>

La notice est téléchargeable à partir de la page d'accueil

L'évolution de notre territoire, 44 communes au 16 février 2015 nous a amenés à mettre à jour nos bases de données notamment Le plan cadastrale des nouvelles communes adhérentes, mais nous avons également réorganisé le répertoire des données disponibles.

L'outil de consultation WebSigne Réseaux a été également mis à jour.

### Historique mensuel sur l'année 2015



Mois	Visiteurs différents	Visites	Pages	Hits	Bande passante
Janvier 2015	118	770	61 540	78 705	1,57 Go
Février 2015	151	889	72 271	91 402	1,83 Go
Mars 2015	141	849	74 507	92 101	2,25 Go
Avril 2015	124	799	57 090	71 486	2,22 Go
Mai 2015	112	660	47 144	59 385	1,43 Go
Juin 2015	149	928	68 170	83 941	2,03 Go
Juillet 2015	155	771	50 833	60 331	1,42 Go
Août 2015	167	689	52 804	63 370	1,63 Go
Septembre 2015	146	809	62 987	76 735	2,04 Go
Octobre 2015	147	917	77 435	92 405	2,11 Go
Novembre 2015	159	814	64 329	78 060	1,84 Go
Décembre 2015	164	804	67 977	80 549	1,39 Go
<b>Total</b>	<b>1733</b>	<b>9699</b>	<b>757 087</b>	<b>928 470</b>	<b>21,74 Go</b>



# Service informatique et télécom

## Mai

Migration du firewall vers une solution UTM Watchguard.  
Amélioration de la sécurité et création de plusieurs VPN pour les agents puissent travailler à domicile

## Juin

Négociation du contrat de prestation de services informatique (réduction de 43%)

## Juillet

Refonte des bornes wifi  
Etude de faisabilité de migration du logiciel de finances

## Novembre

Elaboration d'un marché public pour l'acquisition des fournitures informatiques (solution d'impression, de télécommunication, switch...)

**2<sup>ème</sup> phase d'homogénéisation de la flotte de téléphones mobiles**  
avec réductions des coûts d'abonnements



## Tâches quotidiennes :

- Support aux utilisateurs
- Création de fiches de procédures utilisateurs
- Veille technologique
- Maintenance du matériel
- Mise à jour de la documentation technique
- Respecter les enveloppes budgétaires : Fonctionnement 150 000€ et 85 000€ en investissement
- Gestion de l'équipement des salles de réunions
- Gestion du matériel de prêts
- Surveillances des applications et des serveurs
- Mise à jour du site internet
- Installation et migration de postes informatiques
- Maintenance des serveurs, postes, téléphones
- Interface entre les éditeurs de logiciels et les utilisateurs ...

## Nouveaux locaux du Siarce

Dans le cadre de son extension le SIARCE a acquis en Février, de nouveaux locaux situés à Corbeil-Essonnes au 58/60 rue Fernand LAGUIDE en limite du Cirque de l'Essonne.

Après réhabilitation, le bâtiment actuel de 1400 m<sup>2</sup> va devenir le futur siège du syndicat, le site actuel n'étant plus adapté en termes de surface de bureau et de

stationnement.

L'assiette foncière de 6300 m<sup>2</sup> est proche des axes autoroutier et ferroviaire, (A6/Gares)

L'année 2015 a été ponctuée de plusieurs étapes telles qu'une étude de programmation permettant de définir fonctionnellement l'accueil des services, une nouvelle salle de comité ou encore une partie atelier. Une concertation a été menée en plu-

sieurs étapes avec les agents et le cabinet d'étude DOMATEL afin d'établir l'expression du besoin des futurs locaux qui totaliseront une surface de plus de 2000m<sup>2</sup> et un parking de 110 places dont 3 en PMR. Les travaux prévus pour début 2016 sont d'une durée de 10 mois pour un montant de 2,9 M€ HT.

# Service logistique

La logistique fait partie des activités de notre collectivité, indispensable et transversale, elle ne cesse d'améliorer au mieux notre quotidien au travers des différents aménagements réalisés et des procédures mise en place. Elle fait évoluer la structure au même rythme que les objectifs à atteindre.

## Ses missions permanentes

- Gestion des budgets de fonctionnement et d'investissement logistique,
- Suivi et gestion du parc photocopieurs et du parc automobile,
- Suivi des contrats de maintenance des locaux,
- Suivi des stocks et de réapprovisionnement des fournitures administratives,
- Gestion du personnel extérieur,
- Consultation et mise en concurrence des différents fournisseurs,
- Veille au respect des règles d'hygiène et de sécurité,
- Suivi des Equipement de Protection Individuelle (EPI).

## Ses missions ponctuelles

- Mise en place des salles de réunion pour le Bureau syndical au 37 quai de l'Apport Paris,
- Préparation, installation des comités syndicaux à la salle EXONA,
- Organisation des manifestations (vœux, réunions publiques etc.)
- Reproduction de dossiers.

Le SIARCE a poursuivi au cours de l'année 2015 des travaux de réhabilitation et de mise en sécurité de ses locaux. Ces travaux ont été réalisés dans un souci de respect des règles en matière d'hygiène et de sécurité et dans une recherche d'économie d'énergie et de développement durable.

## Salle EXONA :

- Travaux d'aménagement d'une cuisine avec ouverture sur le parking,
- Travaux dans les sanitaires,
- Travaux d'électricité (éclairage).

## Locaux du SIARCE

- Travaux d'électricité (armoire).





# 6.

## Direction des finances

**86** / Les budgets

**88** / Le budget général

**92** / Le budget assainissement collectif

**96** / Le budget eau potable

# Les budgets

général, Assainissement collectif et Eau potable

## Les taux de réalisation par budget

	Général		Assainissement collectif		Eau potable	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
<b>Fonctionnement</b>	89,30 %	127,10 %	76,73 %	95,34 %	11,27 %	118,69 %
<b>Investissement</b>	54,94 %	29,23 %	50,38 %	38,39 %	28,23 %	23,10%

## La capacité d'autofinancement

La capacité d'autofinancement (CAF) représente l'excédent résultant de la section de fonctionnement et est calculée au regard des produits réels de fonctionnement et des charges réelles. L'excédent net constitue le résultat après couverture du besoin de financement.

	Résultat BRUT	Résultat NET
<b>Général</b>	3 974 637,59 €	2 182 419,85 €
<b>Assainissement collectif</b>	3 236 046,09 €	1 099 771,16 €
<b>Assainissement non collectif</b>	481,28 €	481,28 €
<b>Eau potable</b>	1 071 370,24 €	394 835,11 €
<b>RIVE</b>	270 325,59 €	270 325,59 €
<b>RACINE</b>	36 688,11 €	36 688,11 €

## La structuration de la dette

97.97 % de l'encours de la dette du SIARCE est sans risque, risque faible ou limité. Seuls 2.03 % de l'encours de la dette comporte un risque élevé (correspondant à des emprunts libellés en francs suisse).

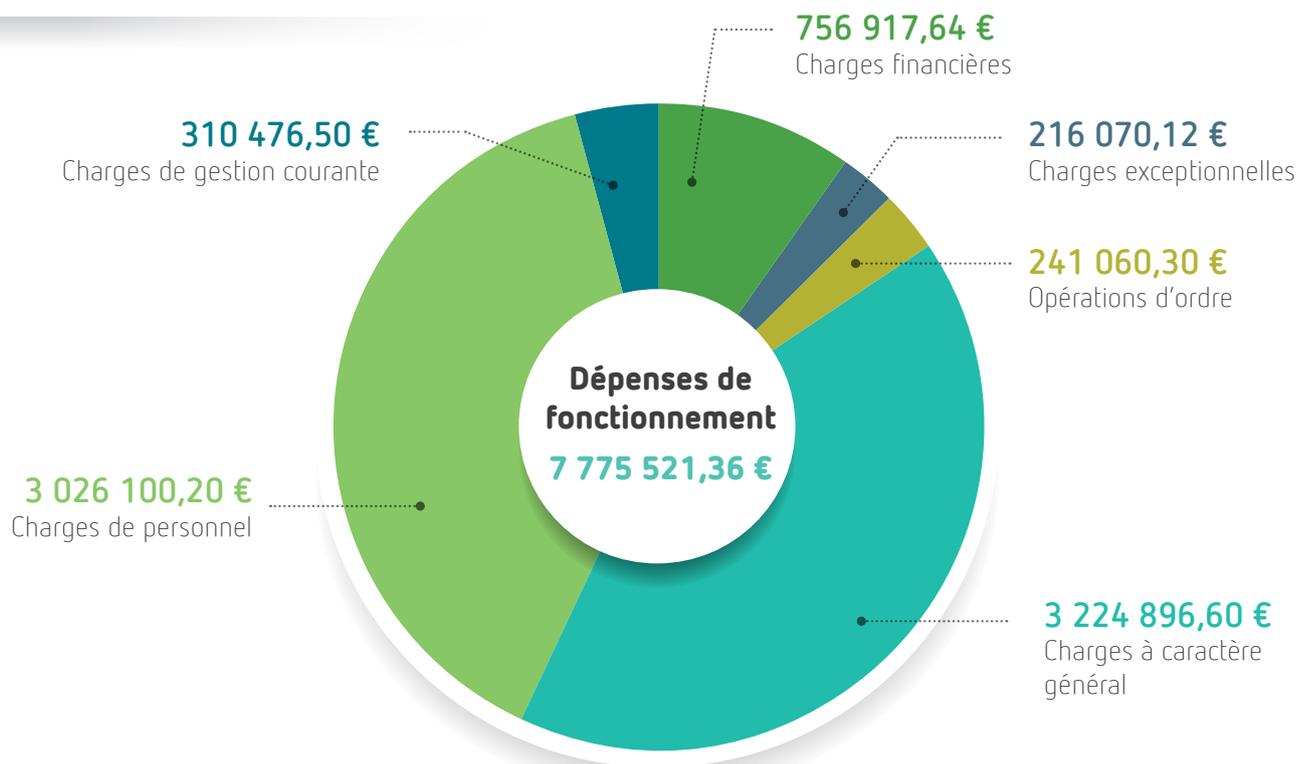
Type	Encours	% d'exposition	Taux moyen
Fixe	51 265 737,74 €	76,43 %	3,47 %
Variable	8 344 837,77 €	12,44 %	0,44 %
Livret A	3 442 864,14 €	5,13 %	1,83 %
Barrière	2 660 156,01 €	3,97 %	4,50 %
Change	1 362 613,14 €	2,03 %	4,61 %
<b>Ensemble des risques</b>	<b>67 076 208,80 €</b>	<b>100,00 %</b>	<b>3,07 %</b>

## Le profil d'extinction de la dette



# BUDGET GÉNÉRAL

## Dépenses de fonctionnement



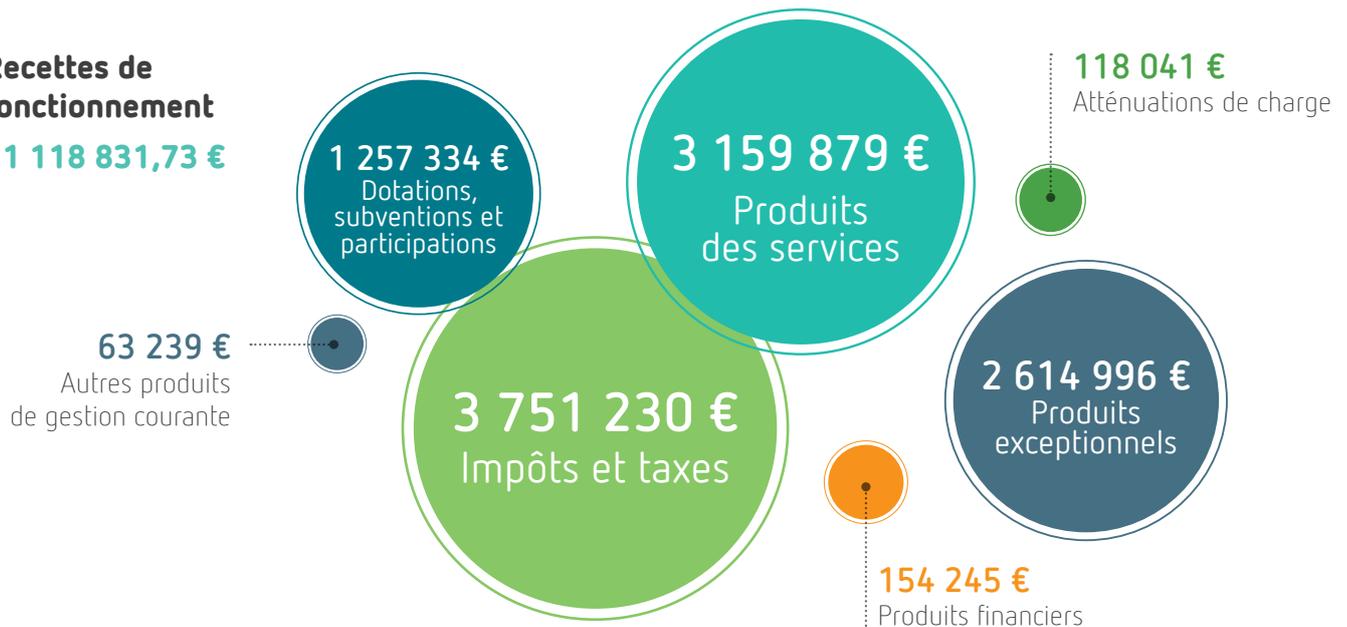
### Répartition des dépenses de fonctionnement par compétence

Compétences	Crédits employés
Rivière Essonne	2 665 063,79 €
Ru des Près Hauts	106 625,72 €
Ru des Flamouches	10 589,94 €
Gaz et électricité	241 718,81 €
Eclairage public	7 984,53 €
Berges de Seine	83 192,46 €
Aménagement et urbanisme	22 833,50 €
Eaux pluviales	1 408 148,52 €
Eau potable	72 656,91 €
Assainissement collectif intercommunal	2 695 645,27 €
Assainissement collectif communal	445 905,28 €
Missions (Frais de structure liés à la RIVE et à la RACINE)	15 156,63 €
<b>TOTAL</b>	<b>7 775 521,36 €</b>

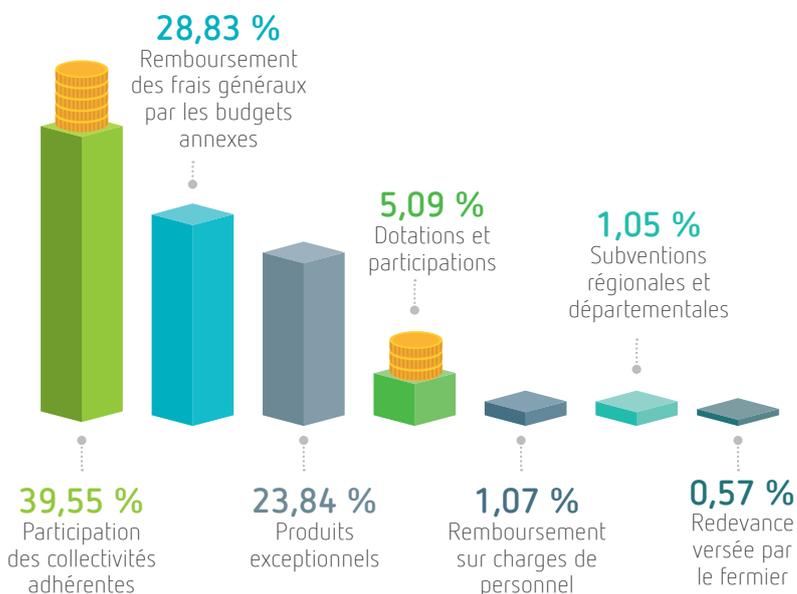
# Recettes de fonctionnement

## Recettes de fonctionnement

11 118 831,73 €



## La structure des recettes de fonctionnement



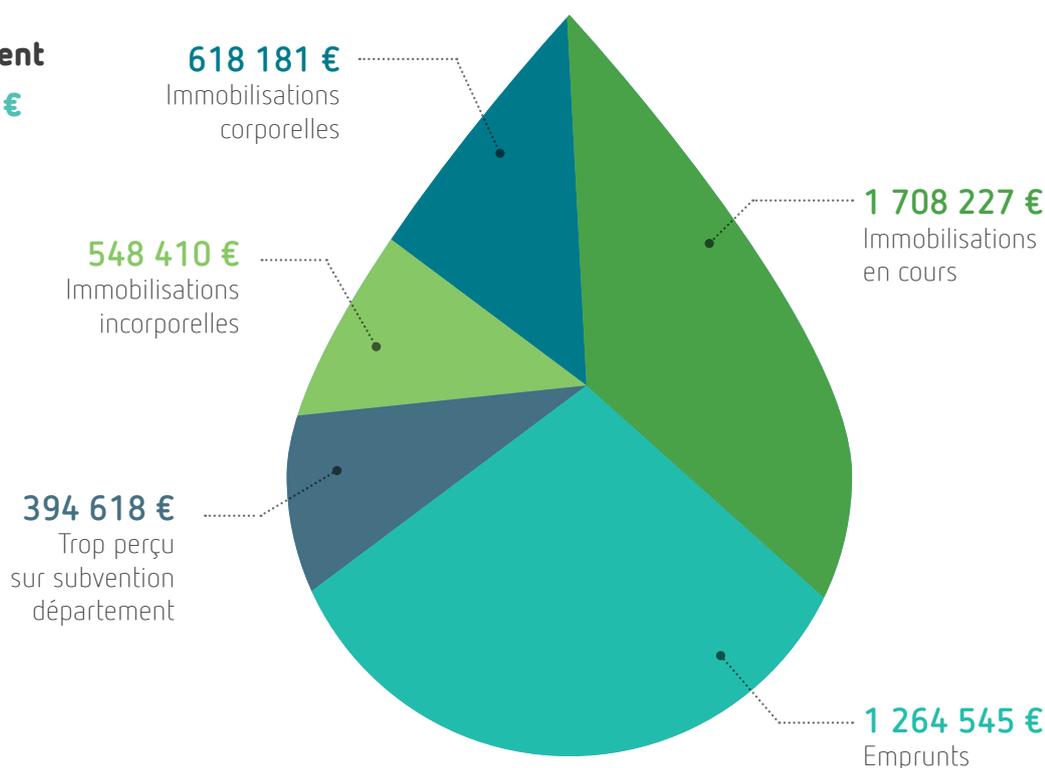
## Les participations des collectivités adhérentes

Compétences	Participations
Rivière Essonne	2 975 596,79 €
Ru des Près Hauts	135 183,05 €
Ru des Flamouches	17 489,80 €
Gaz et électricité	77 791,46 €
Eclairage public	8 000,00 €
Berges de Seine	83 954,20 €
Aménagement et urbanisme	9 964,07 €
Eaux pluviales	1 027 687,44 €
<b>TOTAL</b>	<b>4 335 666,81 €</b>

# BUDGET GÉNÉRAL

## Dépenses d'investissement

**Dépenses d'investissement**  
4 533 928,68 €



### La structuration des principales dépenses d'investissement

Compétences	Crédits employés
Rivière Essonne	2 625 854,54 €
Ru des Près Hauts	10 402,26 €
Ru des Flamouches	3 137,10 €
Gaz et électricité	147 313,44 €
Eclairage public	17 454,82 €
Berges de Seine	172 210,94 €
Berges de l'Essonne	911 443,97 €
Missions (RIVE et RACINE)	402 394,60 €
<b>TOTAL</b>	<b>4 290 211,67 €</b>

# Recettes d'investissement

## Recettes d'investissement

2 072 080,82 €



## La structures des recettes d'investissement



791 131,83 €  
Autofinancement  
(1068)



323 705,07 €  
Subventions



286 852,77 €  
FCTVA



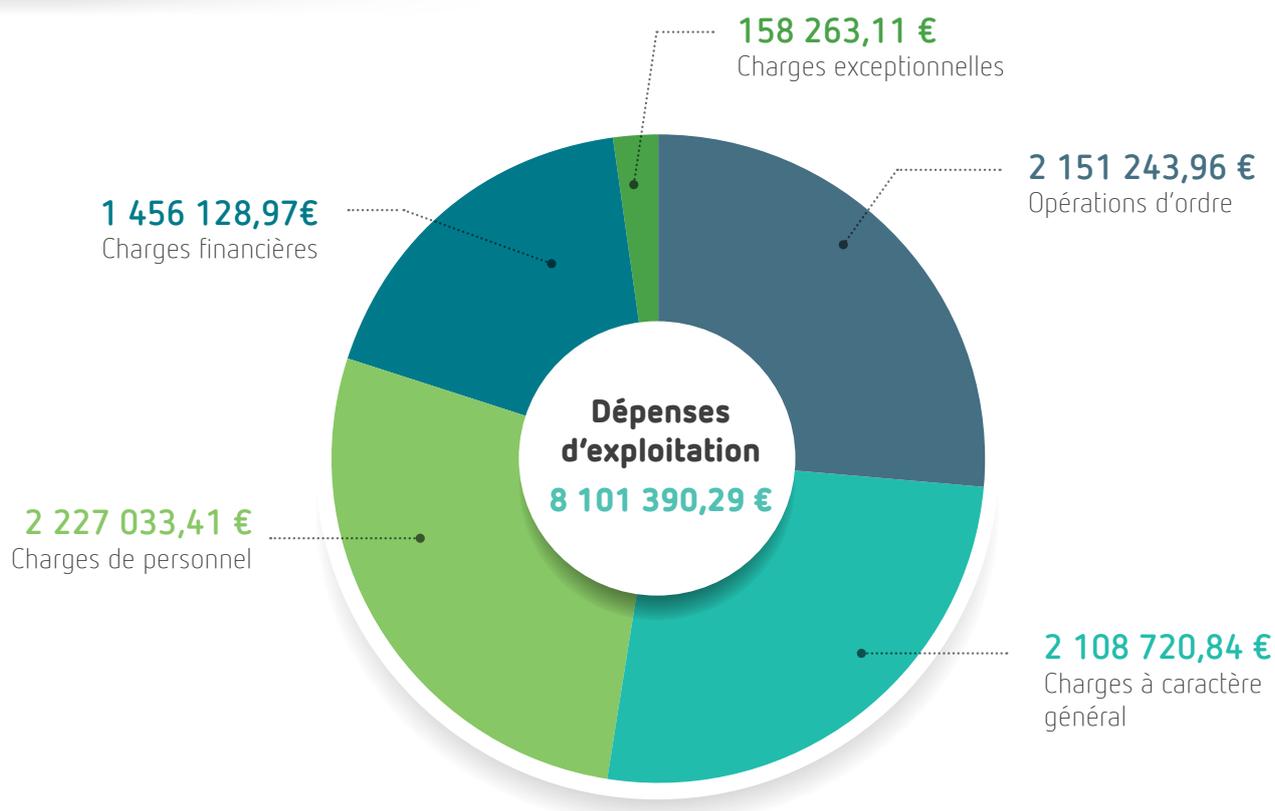
0€  
Emprunt

## La Maîtrise d'Ouvrage Unique

Maîtrise d'ouvrage unique	Crédits employés
MOU Allée Bourgoin - Saintry	3 722,40 €
MOU du Four à Chaux - Vayres-sur-Essonne	83 034,03 €
MOU Manufacture - Mennecy	101 194,56 €
MOU Abreuvoir - Mennecy	105 263,21 €
MOU Rue des Prés Hauts	44 108,08 €
MOU Montconseil - Corbeil-Essonne	57 296,22 €

# BUDGET ASSAINISSEMENT COLLECTIF

## Dépenses d'exploitation



### Les dépenses d'exploitation

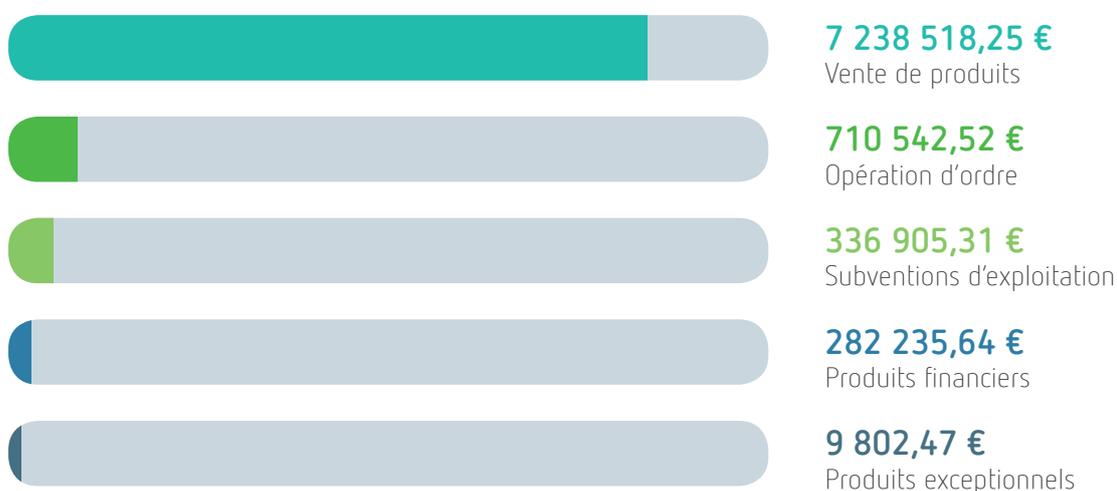
Les dépenses propres à chaque collectivité adhérente aux compétences « Assainissement collectif et eaux pluviales ».

	Entretien du réseau EU	Contrôle de conformité	Entretien du réseau EP
Bassin de Corbeil-Essonnes	2 013 946,85 €	87 154,22 €	429 179,78 €
Bassin de Boissy-le-Cutté	2 834,60 €	0,00 €	3 351,01 €
Bassin d'Itteville	64 801,26 €	15 707,82 €	11 660,00 €
Bassin de Champceuil	522,00 €	195,47 €	2 457,60 €
Bassin de La Ferté Alais	0,00 €	97,73 €	50 226,38 €
Bassin de Maisse	0,00 €	5 472,77 €	0,00 €
Bassin de Boutigny	38 394,12 €	3 420,48 €	65 934,82 €

# Recettes d'exploitation

## Recettes d'exploitation

8 578 004,19 €



## Les recettes d'exploitation

La structure des principales recettes d'exploitation est constituée comme suit :

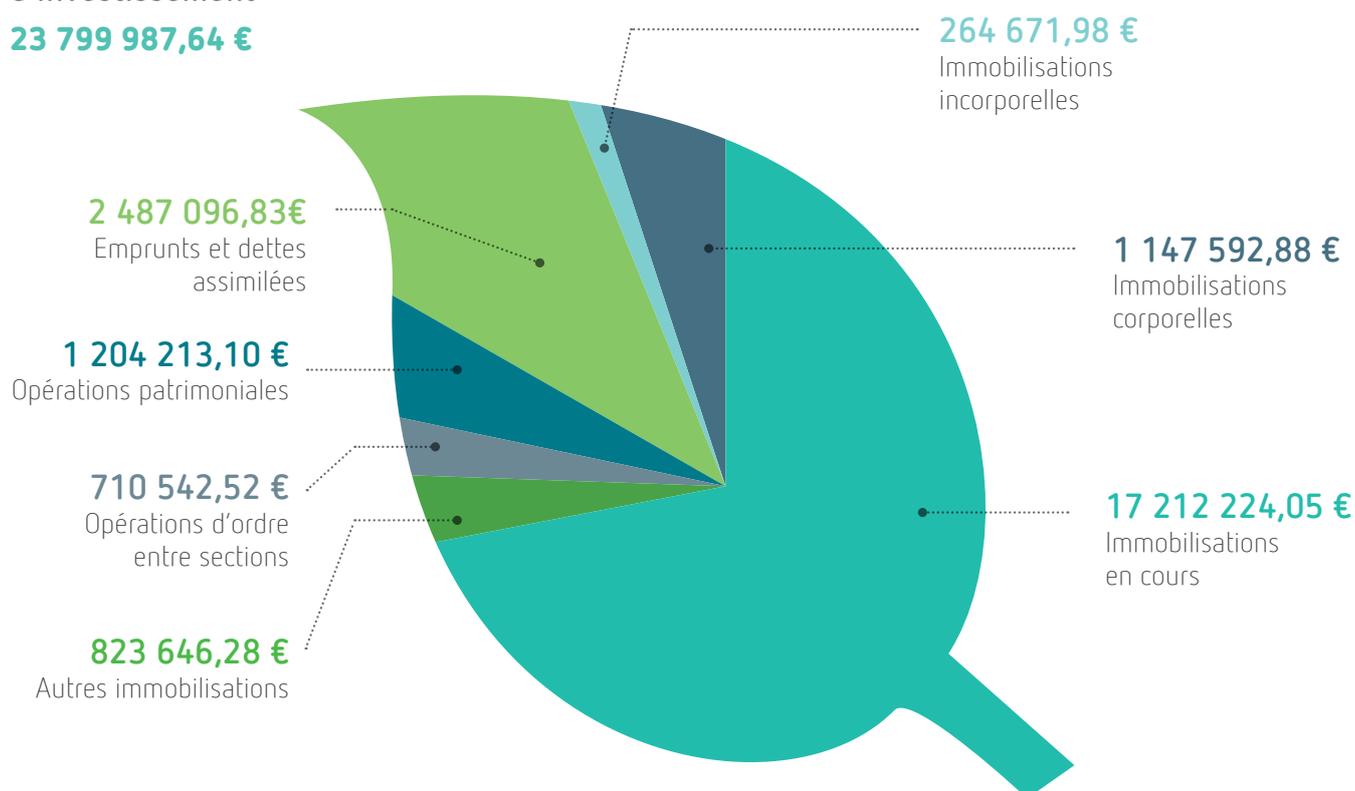
	2015
Part pétitionnaire branchements neufs	53 511,41 €
Redevance assainissement collectif	5 594 510,23 €
Contributions des communes (eaux pluviales)	1 027 687,44 €
PFAC et PFAC assimilées domestiques	277 152,50 €
Location parcelle SNECMA	13 949,88 €
Prime d'épuration	336 905,31 €
Produits exceptionnels	9 802,47 €

# BUDGET ASSAINISSEMENT COLLECTIF

## Dépenses d'investissement

### Dépenses d'investissement

23 799 987,64 €



### Les dépenses d'investissement

La répartition des dépenses d'investissement par bassins sur les comptes d'immobilisation :

	Etudes	Acquisitions	Travaux
Bassin de Corbeil-Essonnes	173 296,69 €	1 147 592,88 €	16 266 425,85 €
Bassin de Boissy-le-Cutté	18 258,95 €		139 926,41 €
Bassin d'Itteville	20 972,44 €		309 398,64 €
Bassin de Champceuil	9 283,80 €	0,00 €	26 867,50 €
Bassin de La Ferté Alais	0,00 €	0,00 €	274 148,93 €
Bassin de Maisse	391,32 €	0,00 €	71 923,50 €
Bassin de Boutigny	42 468,78 €	0,00 €	73 533,22 €

# Recettes d'investissement

**Recettes d'investissement**  
20 221 080,55 €



## La structures des recettes d'investissement



704 990,80 €  
Autofinancement  
(1068)



1 645 435 €  
Subventions



2 338 871,71 €  
TVA



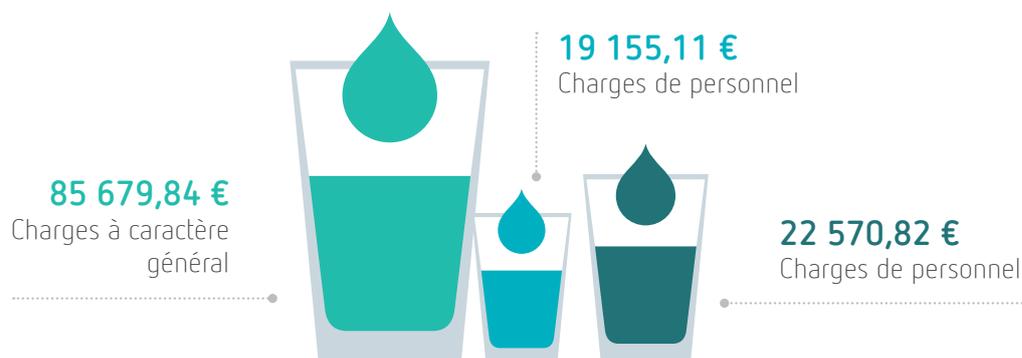
11 284 765 €  
Emprunt

# BUDGET EAU POTABLE

## Dépenses d'exploitation

### Dépenses d'exploitation

**127 405,77 €**



### Les dépenses d'exploitation

Les dépenses d'exploitation sont principalement constituées des dépenses récurrentes de remboursement de frais de structure et de personnel et de dotation aux amortissements.

Bassins	Crédits employés		
	011	66	042
Boutigny-sur-Essonne	3 347,99 €	0,00 €	0,00 €
Corbeil-Essonne	74 915,87 €	0,00 €	22 270,82 €
La Ferté Alais	4 067,99 €	0,00 €	0,00 €
Maise	3 347,99 €	19 155,11 €	0,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>85 679,84 €</b>	<b>19 155,11 €</b>	<b>22 570,82 €</b>

## Recettes d'exploitation

### Recettes d'exploitation **432 208,45 €**

**6 772,22 €**  
Opérations d'ordre  
(042)

**425 436,23 €**  
Vente de produits  
(chap.70)



### Les recettes d'exploitation

Les recettes d'exploitation sont essentiellement constituées de la surtaxe « eau potable » se décomposant comme suit :

Surtaxe eau potable	
Bassin de Boutigny-sur-Essonne	85 314,06 € €
Bassin de Corbeil-Essonne	117 050,52 €
Bassin de Gironville-sur-Essonne	101 417,99 €
Bassin de La Ferté Alais	14 279,09 €
<b>TOTAL</b>	<b>318 061,66 €</b>

# Dépenses d'investissement

## Recettes d'exploitation

486 740,81 €



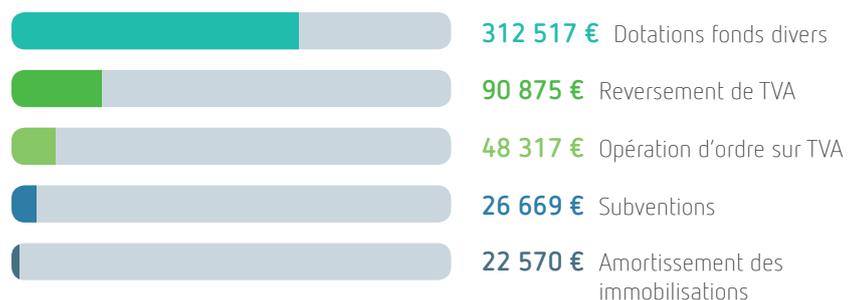
## Les dépenses d'investissement

Bassins	Crédits employés				
	2031	2315	16	040	041
Boutigny-sur-Essonnes	14 984,28 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Corbeil-Essonnes	40 464,00 €	131 361,77 €	0,00 €	6 772,22 €	48 317,00 €
La Ferté Alais	71 384,28 €	88 947,40 €	51 856,13 €	0,00 €	0,00 €
Maise	14 984,28 €	5 578,55 €	12 090,90 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>141 816,84 €</b>	<b>225 887,72 €</b>	<b>63 947,03 €</b>	<b>6 772,22 €</b>	<b>48 317,00 €</b>

## Recettes d'investissement

### Recettes d'investissement

500 949,60 €



**Recettes d'investissement.** Elles sont essentiellement constituées par l'autofinancement.



258 177,85 €  
Autofinancement  
(1068)



26 669,40 €  
Subventions



90 875,30 €  
TVA



0 €  
Emprunt



# 7.

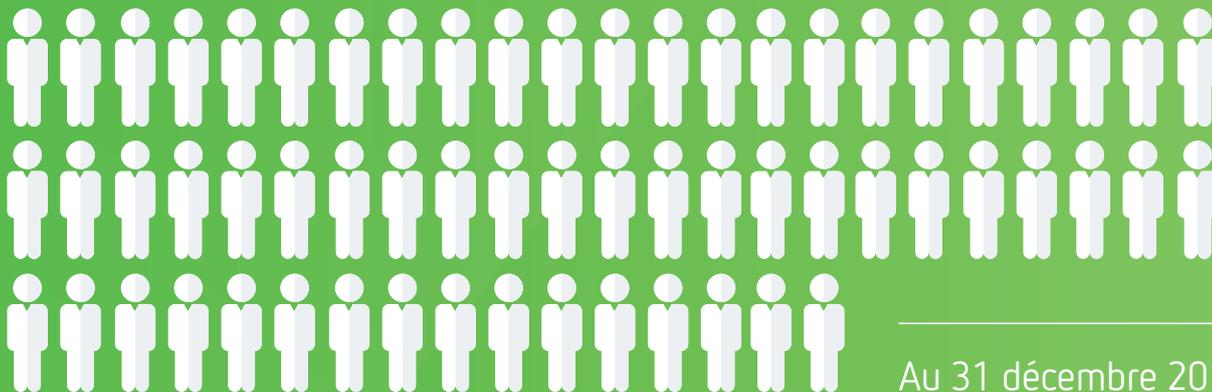
## Direction des Ressources Humaines

100 / Les effectifs

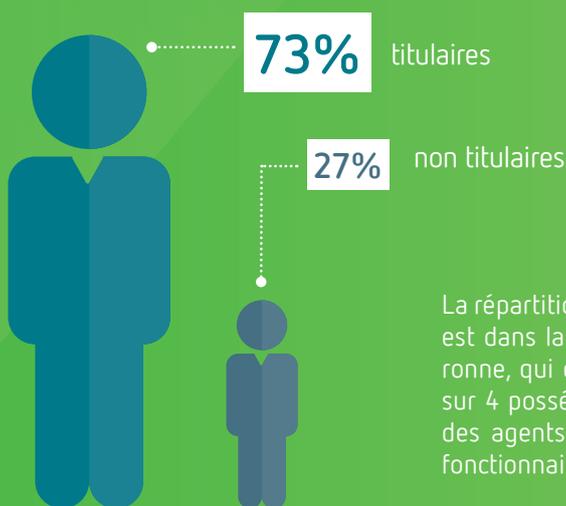
101 / La formation  
Les organismes paritaires

102 / Les agents

# Les effectifs



Au 31 décembre 2015,  
le SIARCE employait  
**62 agents.**



La répartition du personnel titulaire et non titulaire en 2015 est dans la moyenne des collectivités de la Grande Couronne, qui comptent dans leurs effectifs près de 3 agents sur 4 possédant la qualité de fonctionnaires ; aussi, 73 % des agents sur emplois permanents du syndicat étaient fonctionnaires et 27 % des agents non titulaires.

Le SIARCE est en dehors des moyennes recensées dans les bilans sociaux des collectivités de la Région Ile de France, avec un pourcentage de personnel relevant de la catégorie A supérieur à celui de la catégorie B et de la catégorie C. Cette répartition atypique des effectifs de l'établissement (21 agents de catégorie A, 20 de catégorie B et 17 de catégorie C), relève de la nature même de ses activités requérant une forte technicité et des compétences essentiellement conceptuelles. Il en résulte donc un poids important des agents relevant de la catégorie A (37%) et un niveau de qualification élevé pour l'ensemble du personnel du SIARCE, 68% des agents ayant au moins un niveau bac dont 54 % sont détenteurs d'un diplôme d'études supérieures. Le SIARCE comptait également dans ses effectifs, deux bénéficiaires de contrats aidés de type CUI-CAE, soit 3% de ses effectifs et un apprenti soit, près de 2% de ses effectifs.





## La formation

En 2015, le SIARCE a élaboré un plan de formation pluriannuel pour les années 2015 à 2017, adopté par le Bureau Syndical le 11 juin 2015. Au cours de l'année 2015, 77% des agents présents au 31 décembre ont suivi au moins un stage de formation (contre 52% des agents de collectivité de la grande couronne Ile de France en 2011).

310 jours de formation ont été dispensés dont 128 jours au titre de la formation obligatoire (les actions de formation obligatoire sont prévues par les statuts particuliers et ne concernent que les agents stagiaires et titulaires de la fonction publique territoriale) et 134 jours au titre de la formation facultative dite de perfectionnement.



**128** jours au titre de la  
formation obligatoire

**134** jours au titre de la  
formation facultative

## les organismes paritaires

En décembre 2014, le SIARCE remplissait pour la première fois les conditions d'effectifs pour élire ses représentants du personnel. Un Comité Technique Paritaire ainsi qu'un Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail ont été créés et se sont réunis sous la Présidence de Madame Laurence Budelot, Vice-présidente du Syndicat, les :

### Comité Technique Paritaire

12 février 2015

11 juin 2015

17 décembre 2015

### Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail

12 février 2015

11 juin 2015

24 septembre 2015

17 décembre 2015

# Les agents







8.

# Secrétariat général

106 / Présentation

107 / 2015 en chiffres



## SECRETARIAT GENERAL : e-administration

L'année 2015 aura été marquée pour le secrétariat général du SIARCE par la mise en place effective du contrôle de légalité dématérialisé, cette opportunité de modernisation et de simplification a permis de réduire les coûts et délais tout en s'inscrivant dans une démarche de développement durable. La transmission des actes par voie électronique sécurisée est devenue un dispositif essentiel qui permet également de rationaliser l'organisation du service garantissant une plus grande efficacité de l'administration.

# 2015 en chiffres



**4 827**

Courriers reçus et  
enregistrés en 2015



**7**

séances de  
Comité Syndical



**8**

Séances du  
Bureau Syndical



**276**

délibérations Bureau  
et Comité confondus



---

**96** arrêtés édités en 2015

---

**3** séances de Commission consultative  
des services publics locaux (CCSPL) en 2015



# 9.

## Direction Juridique, Marchés Publics, Assurances

110 / La défense des intérêts du Siarce

110 / La Commission d'appel d'offres

110 / Recensement des marchés publics

111 / Recensement des marchés sur appel d'offre

111 / La Commission dite « Loi Sapin »

111 / Les assurances

111 / Les conventions

Au cours de l'année 2015, la sécurité juridique du SIARCE a été assurée à travers de multiples champs d'intervention.

L'équipe est composée d'un directeur juridique assisté de trois agents, à savoir deux agents confirmés chargé de l'achat public dont un juriste et un agent gestionnaire des marchés.

## La défense des intérêts du Siarce

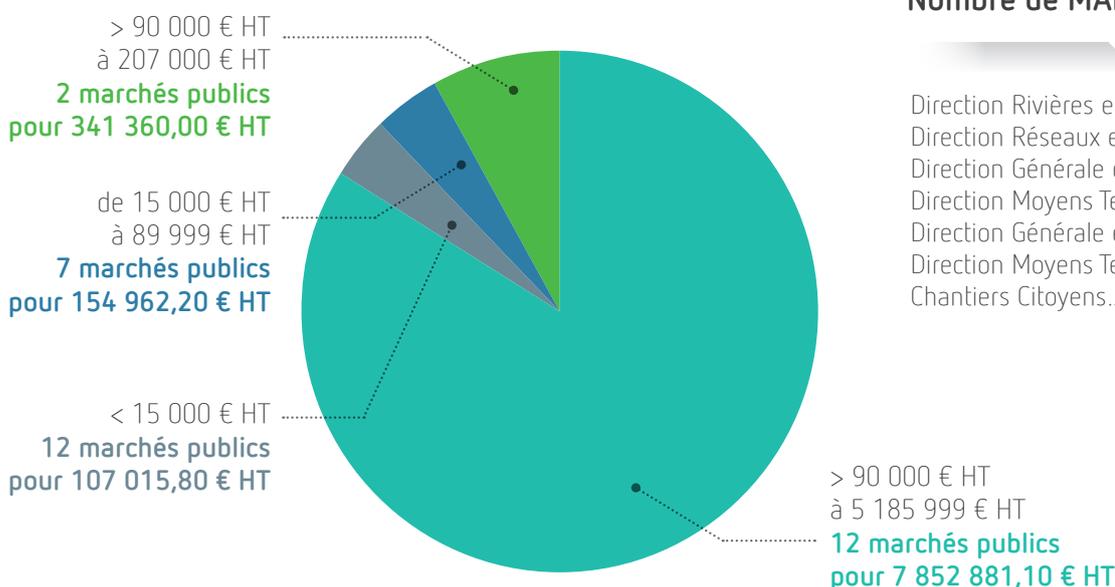
La direction juridique suit, avec les cabinets conseils du SIARCE, les dossiers juridiques relatifs à la défense des intérêts du syndicat. Un grand nombre de dossiers sont encore en instance et n'ont pas fait l'objet de décision administrative.

## La commission d'appel d'offres : Marchés publics et accord-cadre

Les membres de la CAO du SIARCE se sont réunis à quinze reprises en 2015, afin de procéder à des attributions de marchés publics, d'accord-cadre ou afin d'émettre des avis sur l'attribution des marchés subséquents supérieurs à 207 000 € HT et sur des marchés sur procédure adaptée supérieurs à 1 million d'€ HT ;

<b>Pour attribution</b>	Appel d'offres ouvert	3 marchés publics et 1 accord-cadre multi-attributaire
<b>Pour avis</b>	MAPA > à 1 million d'€ HT	2 MAPA
<b>Pour avis</b>	Marchés subséquent	9 marchés subséquents Programme travaux Quartier Levitt à Mennecey

## Recensement des marchés publics



### Nombre de MAPA par direction

Direction Rivières et Milieu Naturel.....	5
Direction Réseaux et Assainissement .....	18
Direction Générale des Services .....	2
Direction Moyens Techniques .....	5
Direction Générale et	
Direction Moyens Techniques .....	2
Chantiers Citoyens.....	1

## Recensement des marchés sur appel d'offres ouvert européen

Fournitures, Services, PI (sans mini/ni maxi)	3 marchés dont 1 pour DRA et 2 Tous services
Travaux (sans mini/ni maxi)	1 accord-cadre multi-attributaires pour travaux sur les réseaux d'assainissement, eau potable et réseaux divers (DRA)
Prestations intellectuelles	31 marchés subséquents issus de l'AC PII 2012-2016 (tous services) pour 1 310 267,95 € HT
Travaux (Quartier Levitt)	9 marchés subséquents issus de l'AC Travaux Quartier Levitt Mennecy (DRA) pour 17 411 629,98 € HT

## La commission dite « loi Sapin » : délégations de Service Public

procédure DSP	DSP Assainissement Plateau de Champcueil	4
	DSP Distribution d'eau potable Echarcon/Mennecy	3

## Les assurances

Gestion récurrente des 5 polices d'assurances contractées auprès d'AXA France IARD : Responsabilité Civile Générale du Syndicat, Dommages aux biens, Tous Risques Informatique, Flotte barques, matériels cartographiques SIGNE et de la police d'assurance Flotte automobile et risques annexes contractée auprès de la SMACL.

## Les conventions de maîtrise d'ouvrage unique et convention d'occupation du domaine public

En 2015, la direction juridique a assuré le suivi administratif et juridique de dix conventions ou avenants aux conventions suivantes :

convention de mise à disposition d'un site hydraulique	2 (ALRELE et FLUIDION)
convention de mise à disposition de données	2 ( IAU RIF et Commune Malessherbes)
convention d'occupation du domaine public	1 ( avec SEE/ORANGE)
Convention MOU	3 avec Mennecy - Vayres sur Essonne et CCVE/Vert le Petit
Convention TAM (taxe aménagement majorée)	1 avec Ballancourt sur Essonne
Convention mise à disposition puits de forage	1 avec Mennecy et BRGM
Convention PUP (projet urbain partenarial)	1 avec Orveau



Syndicat Intercommunal d'Aménagement, de Réseaux et de Cours d'Eau

37, quai de l'Apport Paris  
91813 Corbeil-Essonnes Cedex

Tél. : 01 60 89 82 20

Fax : 01 64 96 41 42

[siarce@siarce.fr](mailto:siarce@siarce.fr)

[www.siarce.fr](http://www.siarce.fr)